



Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Appel à projets national 2015

« L'action culturelle au service
de la maîtrise du français »

Évaluation qualitative

Michel Kneubühler
septembre 2016

Appel à projets national 2015
« L'action culturelle au service de la maîtrise du français ».
Évaluation qualitative.

Étude pilotée par la :

Délégation générale à la langue française et aux langues de France
Claire Extramiana
6 rue des Pyramides 75001 Paris – 01 40 15 80 00
dglf@culture.gouv.fr – <http://www.culturecommunication.gouv.fr>

et réalisée par :

Michel Kneubühler
4 rue Antoine-de-Saint-Exupéry 69002 Lyon
04 78 38 01 98 – michel.kneubuhler@orange.fr

Conception graphique et mise en page :
Myriam Chkoundali

Espace Pandora
7 place de la Paix 69200 Vénissieux
04 72 50 14 78 – espacepandora@free.fr

Septembre 2016

Remerciements

L'auteur de la présente étude tient à remercier très vivement l'ensemble des porteurs de projet qui ont bien voulu l'accueillir lors de ses déplacements ou avoir avec lui un entretien téléphonique, et lui fournir les documents et informations nécessaires.

Ces remerciements s'adressent également aux membres du comité de suivi ou représentants des administrations concernées qui, eux aussi, ont accepté de répondre à ses questions et livrer leurs observations et réflexions.

Il tient également à exprimer sa gratitude à Loïc Depecker, délégué général à la langue française et aux langues de France, Jean-François Baldi, délégué général adjoint, Claire Extramiana, chargée de mission auprès du délégué général pour la maîtrise du français et l'action éducative, et Cécile Ansermin, chargée du suivi de l'appel à projets, pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et l'accompagnement constant qu'ils lui ont apporté tout au long de cette mission.

Enfin, la réalisation de cette évaluation qualitative n'aurait pas été possible sans l'efficacité et l'amicale complicité de l'équipe de l'Espace Pandora, et tout particulièrement de Thierry Renard, son directeur, Jamel Morghadi, son administrateur, et Myriam Chkoundali, à qui la mise en page du présent rapport doit tout.



« Désormais nos voix font partie du patrimoine de la ville. »

Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).
« Partageons le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis ». Projet réalisé par
les apprenants du français (maisons de quartier Pierre-Semard et Romain-Rolland).

Avant-propos

« *La maîtrise de la langue est une condition fondamentale pour appartenir à la communauté nationale* ». En effet, « *la langue française est la condition du lien social, de l'insertion dans l'emploi et du vivre-ensemble* ». Extraites du projet de loi « Égalité et citoyenneté » en cours de discussion au Parlement, ces lignes rappellent opportunément l'enjeu que représente, pour un grand nombre de nos concitoyens, l'amélioration de la maîtrise de la langue française : tout simplement, la possibilité de « *vivre pleinement [leur] citoyenneté dans la République* ».

C'est dire que l'appel à projets lancé en 2015, sous l'intitulé « L'action culturelle au service de la maîtrise du français », par le ministère de la Culture et de la Communication (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) s'inscrit avec acuité dans un des grands « chantiers de la décennie » identifiés par Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective¹. Citant l'historien Patrick Weil, il écrit : « *Être français, [c'est] mettre en commun un héritage, celui de la Révolution, une langue et des principes, à commencer par l'égalité et la laïcité*² ».

Au terme d'une mission qui, depuis le mois de mai 2016, l'a conduit à rencontrer ou à entrer en contact avec les équipes qui, sur le territoire national, ont mené une trentaine d'actions retenues dans le cadre de l'appel à projets ci-dessus évoqué, l'auteur de ces lignes peut affirmer sans hésitation que toutes ces équipes sont parfaitement conscientes des enjeux que recouvre cette « amélioration de la maîtrise du français ». Que leurs projets s'adressent plus spécifiquement à des allophones, des personnes en situation d'illettrisme, des chômeurs de longue durée, des élèves décrocheurs, des jeunes sous main de justice, des détenus ou, de façon plus générale, à nos concitoyens en « insécurité linguistique », tous les professionnels engagés dans ces actions mesurent l'importance de cette question. Et tous mettent dans la pleine réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés une énergie, un engagement, voire un enthousiasme qui mettent à mal la vision pessimiste qu'aiment à répandre certains analystes de la société française.

Dès lors, le défi qu'il nous appartient de relever est clair ; il s'agit d'inscrire cette énergie, cet engagement, cet enthousiasme aujourd'hui dispersés sur le territoire en une véritable action collective et concertée, soutenue par une politique publique forte et résolue. La présente « évaluation qualitative » n'a pas d'autre ambition que de contribuer, à son modeste niveau, à ce « chantier de la décennie ».

Michel Kneubühler

1. *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie. Rapport au président de la République.* - Paris, France-Stratégie, juin 2014 [dir. Jean Pisani-Ferry].

2. Weil (Patrick).- *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution.* - Paris, Grasset, 2002.



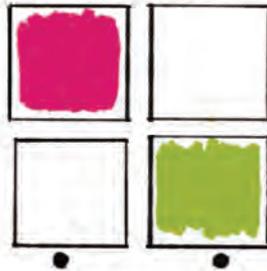
Alliance française de Cayenne (Guyane).
 Peinture murale réalisée au centre pénitentiaire de Cayenne.

Sommaire

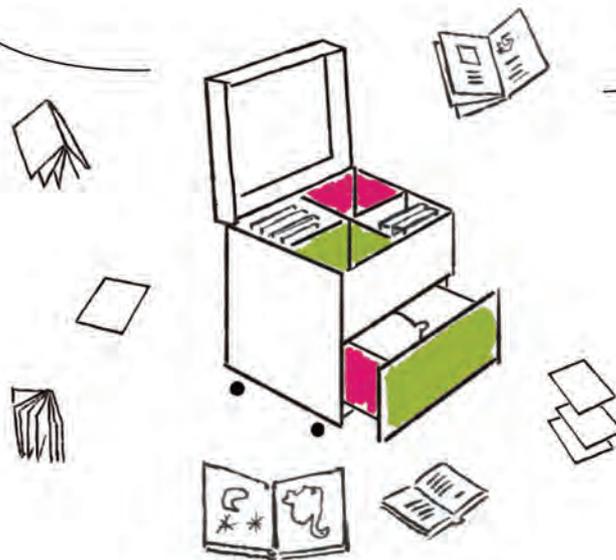
	Page
Pour commencer...	9
SECTION 1 – CADRE ET MÉTHODOLOGIE	
1. Cadre général	13-18
2. Évaluation qualitative : un échantillon de trente projets	18-24
SECTION 2 – PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES FICHES-BILAN ET DES ENTRETIENS	
1. Les projets	25-26
2. Les budgets	26-27
3. Les partenariats	27
4 La réalisation des objectifs	28-37
SECTION 3 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D’ANALYSE	
1. Du côté des participants	39-46
2. Du côté des opérateurs	46-51
3. Du côté des collectivités publiques	51-61
SECTION 4 – PRÉCONISATIONS ET PISTES DE TRAVAIL	
1. Au niveau national	63-65
2. Au niveau local ou régional	65-66
Annexes	
1. L’appel à projets national « L’action culturelle au service de la maîtrise du français » (juin 2015)	69-74
2. Composition du comité de sélection (état au 25 août 2015)	75-76
3. Évaluation qualitative : lettre de mission	77-79
4. Évaluation qualitative : composition de l’échantillon	80-81
5. Évaluation qualitative : grille d’entretien	82-83
Table des matières	85-88
Table des tableaux	88



Kit@lire



BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE NOMADE



Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes.
Kit@lire, « bibliothèque numérique nomade ».

Pour commencer...

« Questionner ce qui fait racine, ce qui fait lien avec les autres, ce qui fait territoire, ce qui permet d'appriivoiser l'opacité du monde et qu'ainsi chacun puisse devenir, un jour, un guerrier de l'imaginaire [...] »

Une expérience collective qui a réuni pendant quelques mois des personnes qui ne se connaissaient pas ou guère afin de mettre en commun une histoire. Des histoires.

Et ce ne fut pas toujours évident car il a fallu vaincre bien des timidités, des pudeurs, des impossibilités d'écrire et faire avec le présent de l'atelier. Parfois, une main a eu à transcrire ce que l'autre racontait parce qu'il ne savait pas écrire [...]

Il est d'ailleurs délicat de raconter un atelier d'écriture, on prend le risque de dénaturer la rencontre ou de trop focaliser sur le résultat, alors que c'est la démarche (le cheminement, comme le dit si bien Patrick Chamoiseau), le faire ensemble qui sont l'essentiel de l'aventure [...]

Et les liens qui se tissent. Une mère qui vient dire bonjour avec les enfants pendant que le mari est à l'atelier. Le chocolat ou les bonbons qui se partagent comme les rires ou les larmes. Les retrouvailles en dehors de l'atelier [...]

Difficile de mesurer l'effort de ceux qui venaient malgré leur handicap, malgré le difficile du quotidien, malgré les mauvais souvenirs scolaires, malgré les horaires de travail, malgré la langue étrangère.

Oui, comment raconter une aventure qui a eu lieu dans l'espace intime du groupe ? »

Fabienne Swiatly

« La dynamique des ateliers d'écriture »,
in : Les Tremblements du monde.
Écrire avec Patrick Chamoiseau
 Lyon, À plus d'un titre éditions, 2009
 [coll. « Les Merles Moqueurs »]



Ciné-Musafiri (Mayotte).
Projection de films doublés par des collégiens.

Appel à projets national 2015
« L'action culturelle au service
de la maîtrise du français »

Évaluation qualitative

Au printemps 2015, à la suite du Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté tenu le 6 mars précédent, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé un appel à projets national intitulé « L'action culturelle au service de la maîtrise du français » (cf. annexe 1). Doté d'un million d'euros, cet appel à projets reposait :

- d'une part, sur la nécessité constatée de « *réduire les inégalités face à la maîtrise de la langue française* »
- d'autre part, sur l'analyse que « *l'action culturelle peut jouer un rôle dans ce domaine* » : en effet, « *si maîtriser une langue partagée favorise l'accès à la culture, nombre de pratiques artistiques et culturelles peuvent aussi contribuer à améliorer les compétences langagières* ».

Lors du comité de suivi qui s'est tenu le 29 avril 2016 à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a été annoncée la réalisation d'une « *évaluation qualitative* » destinée à « *mesurer l'impact effectif de l'appel à projets [et à] mettre en évidence les dynamiques territoriales produites par cet appel, de même que les obstacles auxquels il s'est heurté* ». La lettre de mission adressée au responsable de l'étude stipulait également que « *des préconisations concrètes [seraient] formulées dans la perspective d'une reconduction de cette action* » (cf. annexe 3).

Menée de mai à septembre 2016, cette évaluation qualitative a donné lieu à deux documents :

- d'une part, le présent rapport, accompagné de ses annexes ;
- d'autre part, une synthèse destinée à mettre en valeur les principales conclusions et préconisations.

Après une présentation du cadre général et de la méthodologie mise en œuvre (section 1), le lecteur trouvera dans les pages qui suivent les principaux enseignements tirés de la mission (section 2) puis les éléments d'analyse proposés (section 3) et enfin un ensemble de préconisations et de pistes de travail (section 4).

Répartition régionale des projets retenus et des crédits alloués (ensemble des projets)

TABLEAU 1

RÉGIONS (AU 1 ^{ER} /01/2016)	PROJETS NATIONAUX ET RÉGIONAUX / 1.000.000 €			NOMBRE D'HABITANTS	1.000 € / HABITANTS MOYENNE NATIONALE = 15,15 €	RANG
	DÉPOSÉS (713)	RETENUS (146)	MONTANT SUBV.			
Auvergne – Rhône-Alpes	53 (7,4 %)	13 (8,9 %)	96.600 (9,7 %)	7.875.000	12,26	12
Bourgogne-Franche-Comté	27 (3,8 %)	8 (5,5 %)	63.540 (6,4%)	2.821.000	22,52	4
Bretagne	28 (3,9 %)	5 (3,4 %)	33.700 (3,4 %)	3.294.000	10,23	13
Centre-Val-de-Loire	21 (2,9 %)	6 (4,1 %)	26.200 (2,6 %)	2.582.000	10,15	14
Corse	—	—	—	327.000	0	18 ex.
Grand-Est	55 (7,7 %)	13 (8,9 %)	85.960 (8,6 %)	5.560.000	15,46	8
Hauts-de-France	52 (7,3 %)	16 (11 %)	131.000 (13,1 %)	6.007.000	21,80	5
Île-de-France	207 (29 %)	29 (19,9 %)	240.882 (24 %)	12.074.000	19,95	6
Normandie	26 (3,6 %)	8 (5,5 %)	27.200 (2,7 %)	3.335.000	8,16	16
Nouvelle-Aquitaine	66 (9,2 %)	13 (8,9 %)	84.328 (8,4 %)	5.905.000	14,28	10
Occitanie	49 (6,8 %)	12 (8,2 %)	54.690 (5,5 %)	5.792.000	9,44	15
Pays-de-la-Loire	22 (3,1 %)	5 (3,4 %)	22.400 (2,2 %)	3.716.000	6,03	17
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	86 (12 %)	10 (6,8 %)	80.000 (8 %)	4.989.000	16,04	7
Guadeloupe	3 (0,4 %)	1 (0,7 %)	16.000 (1,6 %)	400.000	40	2
Guyane	2 (0,3 %)	2 (1,4 %)	7.000 (0,7 %)	255.000	27,45	3
La Réunion	12 (1,7 %)	2 (1,4 %)	13.000 (1,3 %)	844.000	15,40	9
Mayotte	6 (0,8 %)	2 (1,1 %)	12.500 (1,3 %)	227.000	55,07	1
Martinique	2 (0,3 %)	1 (0,7 %)	5000 (0,5 %)	378.000	13,23	11
Nouvelle-Calédonie	—	—	—	269.000	0	18 ex.
Saint-Pierre-et-Miquelon	—	—	—	6.000	0	18 ex.

SECTION 1 – CADRE ET MÉTHODOLOGIE

1. Cadre général

Lancé le 3 juin 2015 par la ministre de la Culture et de la Communication, l'appel à projets exigeait des organismes candidats qu'ils envoient leurs dossiers avant le 20 juillet suivant ; en dépit de ce temps relativement bref, 713 dossiers ont été déposés. Avec l'aide d'un comité de sélection d'une vingtaine de membres représentant une dizaine de départements ministériels ou organismes, 146 projets ont été retenus, soit 20,5 % ; sur les 58 dossiers déposés au titre des « projets nationaux », 17 (soit 29,3 %) ont été retenus pour un montant total de 260.000 € ; sur les 655 dossiers déposés au titre des « projets locaux ou régionaux », 129 (soit 19,7 %) l'ont été pour un montant total de 740.000 €.

1.1 Répartition régionale des projets déposés et retenus (ensemble des projets)

La répartition régionale des dossiers déposés fait apparaître que 50 % d'entre eux (359) proviennent de trois régions, en l'occurrence Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Nouvelle-Aquitaine ; les sept régions les plus pourvoyeuses de dossiers (outre les trois déjà citées, Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Occitanie) représentent à elles seules quasiment 80 % du total (568).

S'agissant des 146 projets retenus, la répartition est, sous l'angle démographique, à peu près conforme à la répartition régionale de la population : ainsi, 83,5 % proviennent des neuf régions les mieux dotées... qui représentent au total 82 % de la population ; par ailleurs, les deux tiers d'entre eux (96) sont issus de six régions... qui regroupent les deux tiers de la population ; on notera qu'à elles seules, l'Île-de-France et les Hauts-de-France concentrent près du tiers (31 %) de ces dossiers.

Sous l'angle budgétaire, près de la moitié des crédits alloués (468.482 €, soit 47 %) l'ont été dans les trois régions les mieux dotées (Île-de-France, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes) où se concentrent environ 40 % des habitants de notre pays.

Le montant moyen de la subvention s'établit à 6.849 € ; 89 projets (61 %) se situent en-dessous de ce chiffre, 57 (39 %) au-dessus. Ce montant moyen est légèrement plus faible dans les régions d'outre-mer (6.687 €) qu'en métropole (6.859 €) ; en revanche, si un tiers des dossiers des régions ultramarines ont été retenus (8 sur 24), ce n'est le cas que pour 20 % de ceux issus des régions métropolitaines (138 sur 689) ; d'autre part, en euros pour mille habitants, les régions ultramarines l'emportent largement sur leurs homologues métropolitaines (25,42 € contre 14,81 €). Assez logiquement en effet, sous ce critère, la prime va aux régions les moins peuplées et on trouve donc en tête (et dans cet ordre) Mayotte, la Guadeloupe et la Guyane, suivies de la Bourgogne-Franche-Comté ; on notera cependant que suivent immédiatement (toujours dans l'ordre) les Hauts-de-France, l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; en revanche, Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième région la plus peuplée de France, n'arrive sous ce critère qu'en douzième position avec une moyenne régionale sensiblement inférieure à la moyenne nationale (12,26 € contre 15,15 €).

Répartition régionale des projets retenus et des crédits alloués
selon la catégorie de projets (ensemble des projets)

TABLEAU 2

RÉGIONS (AU 1 ^{ER} /01/2016)	PROJETS NATIONAUX / 260.000 €			PROJETS RÉGIONAUX (129) / 740.000 €		
	DÉPOSÉS (713)	RETENUS	MONTANT SUBV.	DÉPOSÉS (655)	RETENUS	MONTANT SUBV.
Auvergne — Rhône-Alpes	5 (9 %)	2 (12 %)	27.000 (10,5 %)	48 (7,3 %)	11 (8,5 %)	69.600 (9,4 %)
Bourgogne-Franche-Comté	2 (3,5 %)	2 (12 %)	22.000 (8,5 %)	25 (3,8 %)	6 (4,6 %)	41.540 (5,6 %)
Bretagne	1 (2 %)	1 (6 %)	10.000 (4 %)	27 (4 %)	4 (3,1 %)	23.700 (3,2 %)
Centre-Val-de-Loire	—	—	—	21 (3,2 %)	6 (4,6 %)	26.200 (3,5 %)
Corse	—	—	—	—	—	—
Grand-Est	4 (7 %)	2 (11 %)	38.000 (15 %)	51 (7,7 %)	11 (8,5 %)	47.960 (6,5 %)
Hauts-de-France	8 (14 %)	3 (18 %)	55.000 (21 %)	44 (6,7 %)	13 (10 %)	76.000 (10,3 %)
Île-de-France	29 (51 %)	5 (29 %)	82.000 (31,5 %)	178 (27 %)	24 (18,6 %)	158.882 (21,5 %)
Normandie	—	—	—	26 (3,9 %)	8 (6,2 %)	27.200 (3,7 %)
Nouvelle-Aquitaine	2 (3,5 %)	1 (6 %)	9.000 (3,5 %)	64 (9,7 %)	12 (9,3 %)	75.328 (10,2 %)
Occitanie	2 (3,5 %)	—	—	47 (7,1 %)	12 (9,3 %)	54.690 (7,4 %)
Pays-de-la-Loire	—	—	—	22 (3,3 %)	5 (3,8 %)	22.400 (3 %)
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	3 (5 %)	1 (6 %)	17.000 (6,5 %)	83 (12,6 %)	9 (7 %)	63.000 (8,5 %)
Guadeloupe	—	—	—	3 (0,5 %)	1 (0,7 %)	16.000 (2,2 %)
Guyane	—	—	—	2 (0,3 %)	2 (1,4 %)	7.000 (1 %)
La Réunion	1 (2 %)	—	—	11 (1,7 %)	2 (1,4 %)	13.000 (1,8 %)
Mayotte	1 (2 %)	—	—	5 (0,8 %)	2 (1,4 %)	12.500 (1,7 %)
Martinique	—	—	—	2 (0,3 %)	1 (0,7 %)	5.000 (0,7 %)
Nouvelle-Calédonie	—	—	—	—	—	—
Saint-Pierre-et-Miquelon	—	—	—	—	—	—

Les régions qui arrivent en tête pour le nombre de dossiers retenus (critère 1) et le montant total des crédits alloués (critère 2) rétrogradent fortement si l'on considère le montant moyen par dossier (critère 3) : ainsi, les Hauts-de-France, en deuxième position pour les deux premiers critères, ne pointent qu'à la dixième position sous le troisième critère ; même observation pour la Nouvelle-Aquitaine, classée troisième pour les deux premiers critères et seulement septième pour le troisième ; même l'Île-de-France, qui surclasse toutes les autres régions sous les deux premiers critères, n'est que quatrième pour le troisième ; à l'inverse, la Guadeloupe, seizième *ex-aequo* pour le critère 1 et treizième pour le critère 2, se retrouve largement en tête pour le troisième, cependant que la Réunion, respectivement treizième *ex-aequo* et quatorzième pour les critères 1 et 2, prend la cinquième place pour le critère 3. Faut-il voir là une forme de « prime » aux régions les moins peuplées ou les moins pourvoyeuses de dossiers, ce qui expliquerait à la fois le rang de certaines régions ultramarines et celui de la Bourgogne-Franche-Comté (troisième) ? Ou bien le signe d'une bonne diffusion de l'information, due en particulier à une forte implication de la DRAC concernée en faveur de la mobilisation des porteurs de projet susceptibles de déposer un dossier ?

1.2 Répartition régionale des projets nationaux déposés et retenus

11 régions sur 18 (61 %) ont déposé des projets nationaux ; la moitié exactement de ces derniers (29 sur 58, soit 50 %) viennent d'opérateurs franciliens ; à elles seules, les deux régions les plus productrices (Île-de-France et Hauts-de-France) représentent près des deux tiers des dossiers déposés (37 sur 58, soit 63,8 %)

Les 17 dossiers retenus émanent de huit régions, dont 30 % de la région capitale ; ils ont reçu au total 260.000 €, soit un peu plus du quart (26 %) de la dotation globale ; le montant moyen s'établit à 15.294 €, avec une amplitude assez large, qui va de 7.000 € à 30.000 € ; 7 projets (41 %) se situent au-dessus de cette moyenne, 10 (59 %) en dessous ; comme cela peut se comprendre s'agissant de projets nationaux, ce montant moyen est significativement supérieur à la moyenne de l'ensemble des projets retenus (6.849 €) et *a fortiori* à la moyenne des projets locaux ou régionaux (5.736 €).

1.3 Répartition régionale des projets locaux ou régionaux déposés et retenus

17 des 18 régions françaises (94 %) ont déposé des dossiers locaux ou régionaux : seule la Corse fait exception, ce qui est aussi le cas de la Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur les 655 dossiers locaux ou régionaux déposés, 27 % provenaient de l'Île-de-France et quasiment la moitié (324, soit 49,5 %) des trois régions les plus pourvoyeuses (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Nouvelle-Aquitaine) qui ne regroupent pourtant, au total, que 35 % de la population française ; toutefois, à ne considérer que les dossiers retenus, l'Île-de-France ne représente plus que 18,6 % du total et les trois régions citées que 31 %.

Les 129 dossiers retenus ont reçu au total 740.000 €, soit un montant moyen de 5.736 € ; 68 projets (53 %) se situent en-dessous de cette moyenne et 61 (47 %) au-dessus ; on relèvera que l'amplitude est particulièrement importante, qui va de 16.000 € à... 672 €.

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Répartition des projets retenus selon le montant de la subvention attribuée

TABEAU 3

MONTANT DE LA SUBV. ATTRIBUÉE	PROJETS NATIONAUX	PROJETS RÉGIONAUX	ENSEMBLE
de 15.000 à 30.000	8	2	10
de 9.000 à 14.999	7	21	28
de 6.849** à 8.999	2	17	19
de 5.736* à 6.848	—	21	21
de 4.000 à 5.735	—	22	22
de 3.000 à 3.999	—	17	17
de 2.000 à 2.999	—	13	13
de 1.000 à 1.999	—	14	14
- de 1.000	—	2	2
TOTAL	17	129	146

NB : * Montant moyen des projets régionaux

** Montant moyen tous types de projets

1.4 Répartition des projets par domaine d'intervention de l'État (ensemble des projets retenus)

Une analyse des 146 projets retenus par domaine d'intervention de l'État montre la prédominance des projets liés à la politique de la ville (68, soit 46,5 %, représentant 52 intercommunalités comptant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville) et, dans une moindre mesure, de ceux relatifs aux établissements pénitentiaires et structures liées à la protection judiciaire de la jeunesse (29, soit 20 %) ; les projets menés dans les zones de sécurité prioritaires sont au nombre de 21 (soit 14 %) et ceux conduits dans les territoires ruraux de 14 (soit 9,5 %) ; on recense enfin huit projets ultramarins (soit 5,5 %). Budgétairement, 42 % des crédits sont allés à des projets « politique de la ville », 22 % à des projets « Justice », 12,5 % à des projets situés dans des zones de sécurité prioritaires, 8,3 % à des projets en milieu rural, enfin, 5,3 % à des projets ultramarins.

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Répartition des projets retenus selon le domaine d'intervention de l'État (ensemble des projets retenus)

DOMAINE	NOMBRE DE PROJETS	POURCENTAGE/ TOTAL	MONTANT SUBV. AAP 2015	POURCENTAGE/ ENVELOPPE
Quartiers politique de la ville	68/146	46,5 %	422 240 €	42 %
Zones de sécurité prioritaire	21/146	14 %	125 748 €	12,5 %
Territoires ruraux	14/146	9,5 %	83 320 €	8,3 %
Outre-mer	8/146	5,5 %	53 500 €	5,3 %
Justice	29/146	20 %	218 230 €	22 %

TABLEAU 4

1.5 Répartition des projets par catégorie de public (ensemble des projets retenus)

Trois catégories de public se partagent le tiers des crédits alloués : les jeunes sous main de justice (17 projets pour 14,8 % du total des subventions attribuées), les scolaires (22 projets et 11 % des subventions), les détenus (13 projets et 7 %).

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Répartition des projets retenus selon la catégorie de public (ensemble des projets retenus)

CATÉGORIE	NOMBRE DE PROJETS	POURCENTAGE/ TOTAL	MONTANT SUBV. AAP 2015	POURCENTAGE/ ENVELOPPE
Tous publics	22/146	15 %	235 080 €	23,5 %
Scolaires	22/146	15 %	110 312 €	11 %
Jeunes PJJ	17/146	11,5 %	148 260 €	14,8 %
Détenus adultes	13/146	9 %	69 970 €	7 %

TABLEAU 5

1.6 Répartition des projets selon le champ culturel (ensemble des projets retenus)

Sous l'angle des champs culturels mobilisés, c'est le théâtre qui arrive en tête (35 projets et 22,8 % des subventions attribuées), suivi du livre et de la lecture publique (31 et 18 %), des arts de la parole (28 projets et 15,3 %), du cinéma (13 projets et 8,3 %) et du patrimoine (7 projets et 4 %).

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Répartition des projets retenus selon le champ culturel (ensemble des projets retenus)

TABEAU 6

CATÉGORIE	NOMBRE DE PROJETS	POURCENTAGE/ TOTAL	MONTANT SUBV. MMC	POURCENTAGE/ ENVELOPPE
Théâtre	35/146	24 %	228 350 €	22,8 %
Lecture publique	31/146	21 %	179 450 €	18 %
Arts de la parole	28/146	19 %	153 380 €	15,3 %
Cinéma	13/146	9 %	83 320 €	8,3 %
Patrimoine	7/146	5 %	41 800 €	4 %

2. Évaluation qualitative : un échantillon de trente projets

2.1 Répartition régionale

L'évaluation qualitative a porté sur un échantillon de 30 projets (soit 20,5 % des 146 projets retenus) établi en concertation avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et le comité de suivi. Les choix opérés ont obéi à deux critères prédominants : la recherche d'une certaine représentativité et le souci de l'intérêt du projet en vue de l'évaluation qualitative.

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Données générales (ensemble des projets et échantillon de l'étude)

TABEAU 7

	PROJETS NATIONAUX		PROJETS RÉGIONAUX		ENSEMBLE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des projets	17	11,6 %	129	88,4 %	146	100 %
Échantillon	11	36,7 %	19	63,3 %	30	100 %

13 des 17 régions ayant adressé des dossiers y sont représentées ; comme le montre le tableau 8, le « poids » de chacune des régions est globalement assez proche de ce qu'il est, sous l'angle budgétaire, pour l'ensemble des 146 projets retenus. Sans surprise, on retrouve parmi les régions les plus représentées celles qui sont à la fois les plus peuplées et celles qui ont vu le plus grand nombre de dossiers retenus : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, notamment.

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Échantillon de l'étude : répartition régionale

EQ : évaluation qualitative (échantillon) ; AAP : total des projets retenus

RÉGIONS	PROJETS NATIONAUX	PROJETS RÉGIONAUX	ENSEMBLE	% EQ	% AAP
Auvergne — Rhône-Alpes	2	3	5	16,7 %	9,7 %
Bourgogne-Franche-Comté	1	1	2	6,7 %	6,4 %
Bretagne	—	1	1	3,3 %	3,4 %
Centre-Val-de-Loire	—	1	1	3,3 %	2,6 %
Corse	—	—	—	—	—
Grand-Est	1	1	2	6,7 %	8,6 %
Hauts-de-France	2	2	4	13,3 %	13,1 %
Île-de-France	3	3	6	20 %	24 %
Normandie	—	1	1	3,3 %	2,7 %
Nouvelle-Aquitaine	1	1	2	6,7 %	8,4 %
Occitanie	—	1	1	3,3 %	5,5 %
Pays-de-la-Loire	—	—	—	—	2,2 %
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1	1	2	6,7 %	8 %
Guadeloupe	—	—	—	—	1,6 %
Guyane	—	2	2	6,7 %	0,7 %
La Réunion	—	—	—	—	1,3 %
Martinique	—	—	—	—	0,5 %
Mayotte	—	1	1	3,3 %	1,3 %
Nouvelle-Calédonie	—	—	—	—	—
Saint-Pierre-et-Miquelon	—	—	—	—	—
TOTAL	11	19	30	100 %	100 %

TABLEAU 8

2.2 Répartition entre projets nationaux et projets locaux ou régionaux

Par rapport à ce qu'une stricte statistique eût réclamé, cet échantillon fait délibérément une plus grande part aux projets nationaux : il a en effet semblé important, dans une évaluation qualitative, d'inclure des projets dont l'objectif consistait, conformément au texte même de l'appel, à « *outiller les réseaux de la culture et du champ social œuvrant dans le domaine de l'appropriation du français* ». Aussi (cf. tableau 7) les projets nationaux, qui représentent 11,6 % du total des projets retenus (mais 26 % des crédits alloués), comptent-ils pour plus du tiers (36,7 %) dans l'échantillon de l'étude ; à l'inverse, les projets locaux ou régionaux, qui représentent 88,4 % des projets retenus (mais 76 % des crédits alloués) comptent pour seulement 63,3 % dans l'échantillon. Cette sur-représentation des projets nationaux est encore plus aiguë si l'on prend en compte le critère budgétaire : ensemble, les 11 projets nationaux retenus pour l'étude représentent en effet plus de la moitié (56,5 %) des crédits alloués aux 30 projets de l'échantillon.

2.3 Répartition selon la nature de l'organisme porteur du projet

21 projets (70 %) sont portés par des associations « loi 1901 », 4 par des associations para-publiques (Centre régional du livre, Alliance française) ou un établissement public de coopération culturelle (EPCC), trois par un équipement en régie publique, auxquels s'ajoutent une SARL et une collectivité territoriale (cf. tableau 9).

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Échantillon de l'étude : répartition selon la nature de l'organisme porteur du projet

TABLEAU 9	NATURE DE L'ORGANISME PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ORGANISMES	% (SUR 30)
	Assoc. 1901	21	70 %
	Assoc. para-publique ou établissement public	4	13,3 %
	SARL	1	3,3 %
	Équipement en régie publique	3	10 %
	Collectivité territoriale	1	3,3 %
TOTAL	30	100 %	

2.4 Répartition selon le montant du budget global annuel de l'organisme porteur du projet

La moitié des structures (13 sur les 26 pour lesquelles l'information a pu être obtenue) disposent d'un budget inférieur à 300.000 € ; pour une structure sur dix, ce budget est même inférieur à 100.000 € et seul un petit quart (23,1 %) a un budget supérieur à 500.000 € (cf. tableau 10).

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Échantillon de l'étude : répartition selon le montant du budget global de l'organisme porteur du projet

BUDGET GLOBAL (EN €)	NOMBRE D'ORGANISMES	% (SUR 26) (NRP = 4)
Plus de 500.000	6	23,1 %
de 400.000 à 500.000 inclus	4	15,4 %
de 300.000 à 400.000 inclus	3	11,5 %
de 200.000 à 300.000 inclus	7	27 %
de 100.000 à 200.000 inclus	3	11,5 %
de 50.000 à 100.000 inclus	1] 11,5 %
jusqu'à 50.000	2	
TOTAL	26	100 %

TABLEAU 10

2.5 Répartition selon le nombre d'« équivalents temps plein » au sein de l'organisme porteur du projet

En nombre d'« équivalents temps plein », la moitié des structures (13 sur 26) compte de 1 à 5 « ETP » ; 80 % en totalisent moins de dix et un gros tiers (34,6 %) ne peut s'appuyer que sur 1 à 3 (cf. tableau 11).

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Échantillon de l'étude : répartition selon le nombre d'ETP au sein de l'organisme porteur du projet

NOMBRE D'ETP	NOMBRE D'ORGANISMES	% (SUR 26) [NRP = 4]
Plus de 10	5	19,2 %
5 à 10 inclus	8	30,8 %
3 à 5 inclus	4	15,4 %
2 à 3 inclus	6	23,1 %
1 à 2 inclus	3	11,5 %
TOTAL	26	100 %

TABLEAU 11

2.6 Répartition selon le territoire d'intervention de l'organisme porteur du projet

Si 5 structures (16,6 %) travaillent au niveau national, la moitié des structures (15 sur 30, soit 50 %) interviennent surtout à l'échelle de sa région d'élection ; pour un gros quart (26,6 %), le territoire est communal ou (surtout) intercommunal, et seules deux structures (6,6 %) exercent leur activité à l'échelle du département (cf. tableau 12).

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Échantillon de l'étude :

répartition selon le territoire d'intervention privilégié de l'organisme porteur du projet

TABEAU 12

TERRITOIRE D'INTERVENTION PRIVILIGIÉ	NOMBRE D'ORGANISMES	% (SUR 30)
France entière	5	16,6 %
Région	15	50 %
Département	2	6,6 %
Agglomération	6	20 %
Ville	2	6,6 %
TOTAL	30	100 %

2.7 Répartition selon le champ d'intervention de l'organisme porteur du projet

Enfin, les deux tiers (20 sur 30) se caractérisent par une dominante « culture » – au sens où leur interlocuteur ministériel est *a priori* plutôt le ministère de la Culture –, le dernier tiers relevant plutôt du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ou du ministère de l'Éducation nationale.

En définitive, le profil moyen de la structure porteuse d'un projet retenu dans cet échantillon est une association plutôt culturelle, de taille petite ou moyenne, disposant d'un budget global plutôt modeste ainsi que d'un nombre limité de permanents et intervenant prioritairement à l'échelle régionale ou locale.

3. Aspects méthodologiques

3.1 Analyses des fiches-bilan et élaboration d'une grille d'entretien

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France ayant demandé, en lien avec les DRAC, à chaque porteur de projet d'adresser, d'une part à mi-parcours (mars 2016), d'autre part à l'issue du projet (en principe, le 30 juin ou le 15 juillet 2016), une fiche-bilan, la première étape a consisté à analyser les fiches-bilan reçues. Cette analyse a permis de nourrir la réflexion sur

les questions susceptibles d'être posées lors des entretiens menés avec les protagonistes des différents projets retenus dans l'échantillon. À l'issue de cette phase a pu être élaborée une grille d'entretien construite autour de trois grandes sections (*cf.* annexe 4) :

- *primo*, des généralités sur l'organisme porteur du projet ;
- *secundo*, des questions complémentaires sur le projet lui-même ;
- *tertio*, les attentes, réflexions et suggestions relatives à la thématique de l'appel à projets et aux souhaits pour l'avenir.

3.2 Rencontres in situ et participation à des manifestations organisées par les porteurs de projets

Dans un deuxième temps, a été défini un programme de visites *in situ*, parfois couplé avec la participation à des manifestations organisées par les porteurs de projets. Pour la moitié des projets (15 sur 30), la rencontre avec ses responsables s'est faite « en présentiel ». Compte tenu de leur poids dans l'appel à projets et dans l'échantillon en particulier, quatre régions ont fait l'objet d'un programme spécifique de visites « de terrain » en vue de privilégier les entretiens « en présentiel » : Hauts-de-France (15-17 juin) ; Île-de-France (6-8 juillet) ; Provence-Alpes-Côte-d'Azur (28 juin et 29 juillet) ; Rhône-Alpes – région du domicile du responsable de l'étude (11 juillet, 13 juillet, 27 juillet, 28 juillet, 29 août).

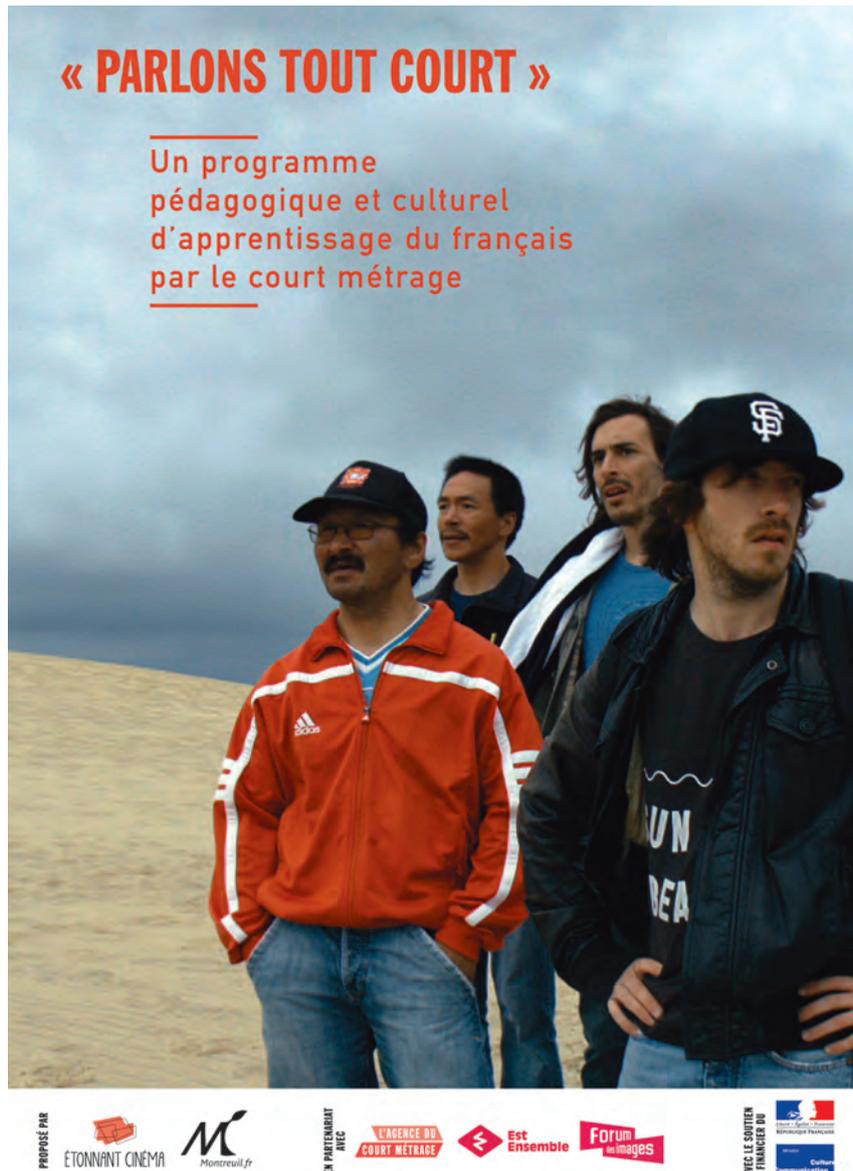
Par ailleurs, le responsable de l'étude a pu assister ou participer à quelques manifestations organisées, dans le cadre de l'appel à projets, par certains organisateurs. Ce fut le cas :

- à Argonay (Haute-Savoie), le 9 mars, pour la restitution publique du projet de résidence-mission de théâtre mené, auprès de jeunes sous main de justice et de leurs éducateurs, par l'association Filigrane ;
- à Toulouse (Haute-Garonne), le 23 mai, de la journée de formation « Comment tisser des partenariats pour monter des projets d'action culturelle ? » organisée, à l'intention des opérateurs d'Occitanie, par l'association La Caravane des dix mots ;
- à Lille (Nord), le 15 juin, de l'assemblée générale de l'association Signes de sens ;
- à Jeumont (Nord), le 16 juin, du spectacle Lena & Friends et de l'exposition « Jeumont, ma ville » organisés par les apprenants de l'association Mots et Merveilles (Aulnoyes-Aymeries) ;
- à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 28 juin, de la journée de restitution organisée par le Centre de ressources illettrisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et intitulée « Le livre pour tous. Susciter le désir de lire ».

3.3 Entretiens téléphoniques avec les porteurs de projets et certains représentants des administrations concernées

Pour 14 autres porteurs de projet, situés en règle générale dans des régions dont seuls un ou deux projets figuraient dans l'échantillon, l'entretien s'est fait, à la suite d'échanges électroniques, par téléphone, et a parfois été complété par l'envoi de courriels.

Signalons enfin qu'en dehors des « points d'étape » organisés avec les coordonnateurs de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (3 juin, 8 juillet, 2 septembre), des entretiens téléphoniques ont également eu lieu avec des conseillers pour la langue française de certains DRAC (Poitou-Charentes, Guyane, Hauts-de-France) et qu'un entretien « en présentiel » s'est tenu avec le responsable du bureau de la lecture publique au Service du livre et de la lecture (Ministère de la Culture et de la Communication).



Association « Étonnant cinéma » et Ville de Montreuil (Seine-Saint-Denis).
« Parlons tout court ». Un programme pédagogique et culturel d'apprentissage du français par le court-métrage.

SECTION 2 – PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES FICHES-BILAN ET ENTRETIENS*

1. Les projets

1.1 *Expérimentation nouvelle ou reconduction*

Dans l'écrasante majorité des cas (26 sur 28, soit 93 %), le projet constituait une expérimentation nouvelle et non la reconduction d'une action déjà menée par le passé. Pour autant, cela ne signifie pas nécessairement que le projet représentait en soi une innovation : des actions analogues ont pu, en d'autres temps, en d'autres lieux, être imaginées par d'autres opérateurs. Du reste, plusieurs personnes interrogées ont fait état de leurs réserves quant à l'injonction d'« innovation » qui, à leurs yeux, figure trop souvent dans les appels à projets : comme si un dispositif déjà éprouvé, dès lors qu'il s'expérimente dans un contexte nouveau, auprès de participants nouveaux, ne valait pas bien des inventions médiocres conçues avant tout pour ne pas reproduire un dispositif plus ancien... pour le dire d'une formule, « les vieilles vignes ne donnent pas de vieux raisins »... c'est même d'elles que proviennent les meilleurs crus !

1.2 *Rôle de l'appel à projets dans le lancement de l'action*

À une même majorité de 93 %, les personnes interrogées déclarent que c'est l'appel à projets qui a déclenché la mise en œuvre de l'action, même si, dans certains cas, l'idée préexistait ; en ce sens, on peut considérer qu'il y a parfois eu un *effet d'aubaine inversé* : parce que les objectifs et les modalités énoncés correspondaient à des actions déjà envisagées ou à des réflexions déjà menées, l'appel à projets a fourni à certains opérateurs le cadre – et, au moins partiellement, le financement – qui leur ont permis de « passer à l'acte ».

1.3 *Respect du calendrier fixé*

Pour plus de la moitié des projets (15 sur 28, soit 54 %), il n'a pas été possible de respecter strictement le *terminus ad quem* fixé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France ; c'est particulièrement le cas des projets nationaux qui se traduisent par la conception et la réalisation d'outils (id6 ou Signes de sens dans les Hauts-de-France ; Département du Val-de-Marne en Île-de-France ; association Tilt en Provence-Alpes-Côte d'Azur...) ; c'est aussi le cas de projets supposant la mise en place de partenariats nouveaux et nombreux (Caravane des dix mots, en Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple).

1.4 *Dispositif d'évaluation*

Un peu plus de la moitié des structures (16 sur 28, soit 57 %) ont mis en place un dispositif d'évaluation interne : questionnaires passés de façon diachronique avant, pendant et à la fin du projet ; observations participantes ; entretiens collectifs conduits à l'issue de l'action ; réunions-bilan associant les organisateurs et leurs partenaires...

* Les notes et références bibliographiques correspondant à cette section figurent en page 39.

Deux d'entre elles (Département du Val-de-Marne, Île-de-France, et association Tilt, Provence-Alpes-Côte-d'Azur), disposaient au sein de l'équipe organisatrice des compétences universitaires pour mener une telle évaluation interne dans les meilleures conditions. En revanche, on peut regretter qu'aucun des porteurs de projet – bien que certains, l'ayant initialement envisagé, aient dû y renoncer pour des raisons budgétaires – n'ait pu faire appel à une évaluation externe... Sans doute y a-t-il là une piste à approfondir.

2. Les budgets

2.1 Part des subventions de l'appel à projets dans le budget total des actions conduites

Pour les 30 projets retenus dans l'échantillon, la part des subventions allouées au titre de l'appel à projets représente en moyenne un peu plus de 40 % du budget total des actions conduites (307.940 € de subventions « AAP 2015 » pour un montant total de 747.918 €, soit 41,2 %) ; dans la quasi-totalité des cas, les ressources complémentaires sont venues, soit des fonds propres de l'organisme, soit de subventions attribuées par les collectivités territoriales (surtout les communes et les Régions) ou les établissements publics de coopération intercommunale concernés, ou encore des administrations déconcentrées de l'État (préfecture, DRAC, Direction départementale de la cohésion sociale, services régionaux ou départementaux de la protection judiciaire de la jeunesse...) ; le soutien à certains projets s'est parfois inscrit dans le cadre de contrats de ville et quelques-uns ont pu par ailleurs bénéficier de concours de fondations privées (La Poste, SNCF, AG2R La Mondiale, Auchan, Orange, Schueller-Bettencourt...). À noter que, pour beaucoup de porteurs de projet, le financement reçu était sensiblement inférieur à la demande et qu'ils n'ont pas toujours trouvé auprès de leurs partenaires financiers habituels – y compris des administrations d'État directement concernées – le financement complémentaire, ce qui les a obligés à réviser à la baisse leurs ambitions, parfois de façon significative. Par ailleurs, il est intéressant de constater que la part des subventions allouées au titre de l'appel à projets dans le budget total des actions conduites reste assez sensiblement le même, qu'il s'agisse des projets nationaux (174.000 € de subventions « AAP 2015 » pour un montant total de 406.562 €, soit 42,8 %) ou des projets locaux ou régionaux (133.940 € de subventions « AAP 2015 » pour un montant total de 341.356 €, soit 39,2 %).

L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS – APPEL À PROJETS 2015

Part des subventions de l'appel à projets dans le budget total des actions conduites et coefficient multiplicateur

TABEAU 13

	SUBVENTIONS AAP 2015 MONTANT	BUDGET TOTAL	%	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR
Projets nationaux	174.000 €	406.562 €	42,8 %	2,34
Projets régionaux	133.940 €	341.356 €	39,2 %	2,55
Ensemble	307.940 €	747.918 €	41,2 %	2,43

2.2 Coefficient multiplicateur

Les 307.940 € alloués aux 30 projets de l'échantillon ont permis la réalisation d'actions dont le budget total s'établit à 747.918 €, soit un coefficient multiplicateur de 2,43 ; ce coefficient est légèrement plus faible pour les projets nationaux (2,34) que pour les projets locaux ou régionaux (2,55).

Sous réserve que ces 30 projets soient, sous ce critère, pleinement représentatifs, ces observations pourraient induire que le million d'euros consacré par le ministère de la Culture et de la Communication à cet appel à projets national a suscité la réalisation de projets dont le budget total avoisine les 2,5 millions d'euros : l'addition des 608.400 € générés pour les projets nationaux (260.000 € x 2,34) et des 1.887.000 € générés pour les projets locaux ou régionaux (740.000 € x 2,55) donne en effet un total de 2.495.400 €.

3. Les partenariats

3.1 Une forte présence de partenariats nouveaux

Près de la moitié des personnes interrogées (13 sur 29, soit 45 %) déclarent avoir engagé, à l'occasion du projet mis en œuvre, de nouveaux partenariats ; le plus souvent, ces partenariats se sont ajoutés à des collaborations déjà existantes. Par ailleurs, cette observation vaut davantage pour les partenariats opérationnels que pour les partenariats financiers.

3.2 Un partenariat financier très fréquemment trouvé au niveau local ou régional

La quasi-totalité des projets de l'échantillon (26 sur 28, soit 93 %) ont obtenu des financements complémentaires au niveau local ou régional, voire émanant d'une fondation nationale. Les projets exclusivement financés par les crédits alloués au titre de l'appel à projets restent l'exception (2 sur 28, soit 7 %).

3.3 Effet de levier pour la construction de partenariats

S'ajoutant au coefficient multiplicateur déjà relevé sur le strict plan budgétaire (*cf. supra*), ces observations attestent l'effet de levier que représente la subvention attribuée au titre de l'appel à projets ; plusieurs interlocuteurs ont souligné la dimension symbolique qui s'attache au soutien apporté, dans le cadre d'un appel à projets *national*, par le ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que la caution qualitative que, *de facto*, ce soutien confère aux projets retenus. Autant d'éléments qui, en définitive, facilitent la construction de partenariats, et – particulièrement – de nouveaux partenariats.

3.4 Les médiathèques, partenaires privilégiés

S'agissant de la nature des partenariats opérationnels engagés, on peut relever, outre l'extrême diversité des champs d'intervention concernés – culturel, socio-éducatif, social, pédagogique, technique... –, la présence dans plus de la moitié des projets (17 sur 29, soit 59 %) d'une ou de plusieurs médiathèques, alors même que seuls 4 projets sont directement portés par une structure relevant du domaine « livre et lecture publique ». Cette observation permet de prendre la mesure de la place qu'occupe ce type d'établissement sur un territoire donné : tout se passe comme si, assez spontanément, de nombreux porteurs de projet se tournaient, dans leur recherche de partenaires, vers la médiathèque, celle-ci jouant alors pleinement son rôle de « troisième lieu »¹.

4. La réalisation des objectifs

4.1 Des objectifs largement atteints

Pour la très grande majorité des personnes interrogées, les objectifs initiaux ont été très largement atteints : c'est le cas de 23 projets sur les 25 ayant abouti au moment de l'entretien, soit 92 % ; pour certains projets alors encore en phase de réalisation – à l'instar de plusieurs des outils suscités par l'appel à projets –, la question était en effet prématurée. Plusieurs personnes accompagnent leur réponse positive d'adverbes ou d'expressions indiquant un plein succès : « *pleinement* », « *indéniablement* », « *à 100 %* », « *de A à Z* », « *au-delà de nos attentes* »... Seuls deux porteurs de projets disent n'avoir atteint que « *partiellement* » leurs objectifs, soit en raison d'une mobilisation des professionnels plus faible qu'espérée, soit à cause de l'impossibilité de fidéliser certains participants pour des raisons extérieures au projet : tel est le cas, par exemple, de certaines actions conduites avec des demandeurs d'asile.

4.2 Des bénéfices de nature diverse

Pour de nombreux porteurs de projet, les objectifs ont été d'autant mieux atteints qu'à leurs yeux, le fait d'instaurer une « *relation non-utilitaire à la langue* », d'offrir un « *cadre de pratique linguistique différent* », de privilégier une « *acquisition sensible* » à un apprentissage strictement scolaire stimule l'intérêt pour la langue et l'engagement des participants. De façon quasi unanime, les personnes interrogées soulignent que l'action culturelle peut ainsi entraîner des bénéfices :

- proprement *linguistiques* (à l'écrit comme à l'oral) : meilleure compréhension, accroissement du vocabulaire, apprentissage des registres de langue, expression personnelle, prise de parole en public... ;

- *culturels* : initiation à une pratique d'expression artistique (ou approfondissement), découverte de la culture française, sensibilisation à la diversité culturelle... ;

- *sociaux* : apprentissage des codes du vivre-ensemble, expérience de productions collectives, ouverture sur autrui... ;

- *personnels* : restauration de l'estime de soi, prise de conscience de ses propres compétences, sentiment de reconnaissance ou de dignité...

« *La pratique artistique* », peut-on lire dans un des bilans, « *est un pas vers la participation à la vie culturelle au même titre que la maîtrise de la langue, pour que chacun puisse trouver sa place dans le corps social, pour la participation à la vie politique et la construction d'une société démocratique, moins fracturée* »².

Pour les porteurs de projet et leurs partenaires, les projets associant action culturelle et maîtrise de la langue peuvent aussi avoir, au-delà des effets sur les participants, d'autres conséquences appréciables à plusieurs titres, qu'il s'agisse de :

- la cohésion interne des équipes ;
- la découverte de nouveaux champs professionnels ;
- l'amorce ou la confortation de dynamiques locales ;
- le développement de collaborations interprofessionnelles ;
- le partage de compétences ;
- l'approfondissement par chacun de sa propre culture professionnelle ;
- la visibilité des organismes partie prenante vis-à-vis des autorités locales ;
- etc.

Un mot, en particulier, revient très fréquemment dans les échanges, celui de *confiance*. Il peut s'entendre dans tous les sens :

- entre les participants et les organisateurs ;
- entre les participants entre eux ;
- entre les organisateurs entre eux ;
- pour chacun vis-à-vis de soi-même...

4.3 De la maîtrise de la langue au « pouvoir d'agir », de l'utilitaire à l'imaginaire

Pour plusieurs porteurs de projet, le détour par l'action culturelle donne aux participants du « pouvoir d'agir »³, renforce leur motivation, les valorise, stimule leur curiosité, facilite la dynamique de groupe, révèle leurs compétences, les aide à (re)prendre la parole, amène un décentrement du regard qu'ils portent sur eux comme du regard qu'eux-mêmes portent sur autrui... Bref, ce déplacement de l'utilitaire à l'imaginaire qu'implique l'action culturelle fait « *de la langue autre chose qu'un outil normé* », si bien que son apprentissage est vécu « *non comme une contrainte mais comme un champ d'expression positif et mutuel* »⁴... d'où l'espoir et la volonté de conforter :

- « – *l'introduction de l'action culturelle dans le champ de l'apprentissage linguistique ;*
- *la prise en compte de la maîtrise de la langue par les acteurs culturels ;*
- *l'élaboration de projets concertés dans les champs social et culturel* »⁵.

4.4 De quelques conditions nécessaires à la réalisation des objectifs

À quelles conditions est-il possible d'atteindre ces différents objectifs et de créer ce qu'un porteur de projet appelle une « *alchimie positive* »⁶ ? On peut, en la matière, revenir sur quelques fondamentaux de la méthodologie de projet :

- veiller à la *pertinence*, la *cohérence*, l'*efficacité*, la *faisabilité*, l'*impact* et la *durabilité* du projet (cf. la grille d'analyse « PERCOEFFIDU »⁷) ;

- s'assurer que les objectifs poursuivis sont : *spécifiques*, *mesurables*, *acceptables*, *réalistes* et *temporels* (cf. la grille d'analyse « SMART »⁸).

Il faut surtout, au-delà des contraintes techniques, temporelles et budgétaires, veiller à la qualité du partenariat – lequel, *dixit* Gérard Castellani, « *ne se réduit pas à la contribution de chacun [des partenaires] au projet préexistant de l'un d'entre eux* »⁹ –, mettre en place une gouvernance appropriée et s'adjoindre les compétences spécialisées nécessaires, qu'il s'agisse d'artistes, de linguistes, de techniciens, d'administrateurs, de médiateurs ou d'animateurs...

Par ailleurs, s'agissant de projets qui renvoient à ce trait spécifique – au sens étymologique du terme, « qui caractérise une espèce à l'exclusion de toute autre » – de l'*Homo sapiens sapiens* qu'est la compétence linguistique, c'est-à-dire aussi à sa compétence culturelle, il est indispensable de pleinement reconnaître cette compétence à toutes les parties prenantes du projet, ce qui revient – comme l'ont souligné de nombreux interlocuteurs – à reconnaître chacun dans sa dignité d'être humain... *dignité*, encore un mot fréquemment revenu dans les propos des porteurs de projet.

Reste que, comme le montrent à l'envi la plupart des projets retenus dans l'échantillon, une des conditions de cette « *alchimie positive* » réside pour une bonne part dans le climat de confiance au sein duquel se déroule le projet ainsi que dans l'engagement, l'implication et la motivation de l'ensemble des parties prenantes.

4.5 Créer, restituer, garder trace

Parce qu'ils mobilisent des démarches de création artistique ou culturelle, la quasi-totalité des projets (24 sur 28, soit 86 %) ont donné lieu à des productions. Ces productions peuvent être :

- soit des outils susceptibles d'être ensuite reproduits et diffusés (7 sur 28, soit 25 %) ;

- soit des créations, le plus souvent collectives, susceptibles d'être montrées – le cas échéant, à plusieurs reprises –, voire conservées en tant que trace, « objet-mémoire » du projet (21 sur 28, soit 75 %). Cette question de la trace préoccupe du reste certains porteurs de projet, d'où la volonté souvent affichée d'éditer (par exemple, les textes des ateliers d'écriture) ou d'au moins garder la mémoire électronique, photographique ou filmée des productions.

Parmi ces productions, on trouve 6 livres ou brochures, 6 films, 4 expositions ou réalisations plastiques, 3 enregistrements, 2 jeux ainsi que 6 kits faisant appel à plusieurs supports (à noter que le même projet peut donner lieu à plusieurs types de production).

Si l'on ne tient pas compte des projets dont l'objectif consistait à créer des outils, la grande majorité des projets (17 sur 21, soit 81 %) ont également donné lieu à des restitutions publiques. 12 de ces restitutions ont pris la forme d'une représentation de spectacle ou d'une lecture ; 2 se sont traduites par des expositions ; 2 par des projections de films ; 1 par la visite commentée d'un site patrimonial.

Pour la quasi-totalité des personnes interrogées, cette double dimension de création et de présentation publique est essentielle :

– d'abord et avant tout, parce que par l'acte de création – individuelle ou collective –, la personne est fondamentalement reconnue dans son humanité : « *une œuvre* », a pu écrire le philosophe Patrice Meyer-Bisch, « *est une maison à la fois fermée et hospitalière, comme peuvent l'être la langue et ses gestes [...] À l'inverse, l'homme très pauvre, celui qu'on ne voit pas, tellement il compte peu, le désœuvré [...] n'a pas accès à l'expérience de base : pouvoir donner, résister et construire, et partager de la création* »¹⁰ ;

– ensuite, parce que le processus de création constitue un puissant levier pour susciter au sein d'un groupe une dynamique permettant à chaque personne d'acquérir de nouvelles compétences ou connaissances et, surmontant d'éventuels blocages, de développer ses capacités ; en ce sens, bien des personnes interrogées pourraient souscrire aux analyses développées dans l'étude *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* : « [dans ces restitutions publiques] *les personnes illettrées apprennent que la posture corporelle, la manière de respirer, le timbre de la voix, la communication par le regard, la force de l'élocution sont aussi importants que la maîtrise de la langue, et que jouer sur d'autres habiletés les aide à communiquer et à prendre confiance en eux. [Elles] y vivent en outre l'expérience du respect [...] et de l'écoute* »¹¹ ;

– enfin, parce que la perspective d'une restitution à un public extérieur, au-delà de l'effet de mobilisation qu'elle entraîne, accroît les capacités de nombreux participants à assimiler les apprentissages et stimule l'esprit de responsabilité individuelle au sein d'un collectif.

Du reste, plusieurs acteurs culturels ont souligné l'incrédulité de nombre de leurs partenaires quand, au moment de la restitution, des apprenants ont fait la preuve de progrès inattendus dans l'expression en langue française : « *C'est incroyable ! Il y a à peine six mois, ces personnes ne parlaient pas un mot de français !* »¹².

4.6 Les difficultés rencontrées

Même si les personnes interrogées estiment que les objectifs ont été atteints et que les projets ont donné lieu à de remarquables aventures humaines, elles n'en dissimulent pas pour autant les difficultés rencontrées.

Au nombre de ces difficultés figure, pour le quart environ des porteurs de projet (7 sur 27, soit 26 %), la recherche de financements complémentaires ou la nécessité de « recalibrer » le projet suite à l'attribution d'une subvention inférieure à ce qui était espéré – l'expression « réduire la voilure » a été utilisée à plusieurs reprises ; à cela s'ajoute la remarque d'un directeur d'équipement public soulignant la difficulté à obtenir de sa collectivité que la subvention versée en 2015 soit effectivement consacrée à la réalisation du projet dont il était porteur et qui, pour l'essentiel, se déroulait pendant l'année budgétaire 2016...

9 porteurs de projet sur 27 (33 %) évoquent la difficulté à concevoir puis à mener le projet dans les délais imposés par l'appel à projets ; on retrouve naturellement dans cette catégorie ceux qui n'ont pas pu respecter l'échéance du 30 juin 2016 (*cf. infra*, p. 49-51) ; la question de la pérennisation des actions conduites est également source d'interrogations, dans la mesure où, dans l'ignorance des soutiens financiers dont ils pourront disposer à l'avenir, certains organisateurs hésitent à poursuivre les partenariats engagés ou se trouvent dans d'inconfortables situations quand il leur faut répondre aux questions de certains participants qui souhaitent ardemment renouveler l'action ou se lancer ensemble dans un nouveau projet.

Autre remarque relative au temps : plusieurs porteurs de projet soulignent le caractère fortement chronophage de ce type de projets, lié à la fois aux profils des personnes concernées ainsi qu'aux partenariats – souvent hétérogènes ou atypiques – qu'ils supposent. Si ces partenariats offrent souvent l'occasion de découvrir de nouveaux champs d'intervention, ils exigent également du temps pour que les partenaires se connaissent suffisamment pour expérimenter une collaboration jusqu'alors inédite ; ces partenariats hétérogènes peuvent aussi être une source de conflits objectifs de temporalité entre des organismes œuvrant dans des champs d'intervention différents. Par ailleurs, certains porteurs de projet ont également fait observer que le temps de la conception et de la coordination est très rarement pris en compte dans l'estimation budgétaire qui conduit à l'attribution d'une subvention, si bien que nombreux sont les professionnels engagés dans les projets de ce type à consacrer en réalité du temps non rémunéré à leur réalisation.

Plus généralement, plusieurs personnes relèvent que la confrontation de cultures professionnelles différentes peut, à l'occasion, constituer une difficulté et, parfois, imposer une programmation – voire une planification – très en amont. Si rares sont les références à des difficultés liées à la mobilisation des parties prenantes, elles existent néanmoins et concernent surtout, plutôt que les participants eux-mêmes, les structures partenaires et les professionnels qui y exercent.

Les autres difficultés sont plus conjoncturelles, qu'elles soient techniques (connexion internet défectueuse, retard dans la livraison d'une commande de matériel, problèmes de transport...) ou liées aux personnes (ennuis de santé... voire congés de maternité !) ; à noter que quelques projets ont eu du mal à respecter l'échéance du 30 juin en raison de la concomitance avec la période du ramadan¹³.

Enfin, certaines difficultés évoquées renvoient, de façon plus structurelle, à l'organisation institutionnelle du pays : faible implication de certains décideurs locaux, rotation fréquente des responsables, temps de réponse excessivement long de certains services administratifs, absence de coordination sur le territoire, déficit de lieux-ressources etc. Au-delà du « choc de simplification » annoncé par le président de la République, le chantier de la sensibilisation des « élites » à la question linguistique et celui de la coordination de l'action publique à l'échelle territoriale pourraient bien figurer – à l'heure de l'exercice conjoint, « *par les collectivités territoriales et l'État* », de la « *responsabilité en matière culturelle* », à l'heure aussi de la prise en compte des « *droits culturels* »¹⁴, à l'heure enfin de la réforme territoriale et des « *conférences territoriales de l'action publique* »¹⁵ – parmi les plus aigus des années à venir.

4.7 Suites éventuelles et possible modélisation

La totalité des personnes interrogées envisagent de donner des suites à l'action qu'elles ont entreprise dans le cadre de l'appel à projets ; pour près de la moitié d'entre elles (12 sur 28, soit 43 %), ces suites sont d'ores et déjà programmées. Pour les autres, cela suppose cependant que le financement en soit trouvé, ce qui pose une nouvelle fois la question, fréquemment évoquée, de la pérennisation des actions.

Par définition, tous les projets consacrés à la réalisation d'outils (7 sur 28, soit 25 %) connaîtront des suites et constituent une forme de modélisation ; à cet égard, nombreux sont les porteurs de projet à souhaiter un accompagnement institutionnel – local, régional ou national – en vue d'assurer à l'outil qu'ils ont mis au point la meilleure diffusion et de leur permettre de le faire évoluer à l'avenir. Du reste, parmi ces outils, certains pourraient connaître une diffusion plus large que le champ d'intervention pour lequel ils ont été conçus à l'origine : tel est le cas, par exemple, du dispositif Euryno (ateliers de français par le « jeu sérieux » – *serious game*) adapté par l'association lilloise id6 pour des jeunes sous main de justice, mais dont il est permis de penser qu'il pourrait être utilisé dans d'autres contextes.

S'agissant des projets dont la réalisation d'outils ne constituait pas, au départ, l'objectif principal, la démarche de la plupart d'entre eux pourrait néanmoins donner lieu à modélisation ; toutefois, les porteurs de projet soulignent volontiers à quel point l'adaptation éventuelle de ladite démarche doit prendre en compte le contexte propre à chaque action et les spécificités du groupe de participants auquel il s'adresse. Reste que cette éventuelle modélisation aurait tout à gagner à être accompagnée par des relais institutionnels ou professionnels, *via* la mobilisation de réseaux (médiathèques, musées, centres dramatiques nationaux, réseau Canopé, centres ressources illettrisme, services pénitentiaires d'insertion et de probation, centres d'accueil des demandeurs d'asile etc.).

4.8 À propos du principe même de l'appel à projets et de sa temporalité

Dans leur grande majorité (21 sur 28, soit 75 %), les personnes interrogées sont favorables à la procédure de l'appel à projets ; toutefois, beaucoup conditionnent leur adhésion à ce type de procédure à plusieurs caractéristiques : que l'appel à projets soit « ouvert », « cadré », « souple », « pertinent »... et aussi qu'il s'accompagne d'un suivi par l'autorité émettrice (à cet égard, il convient de relever que la décision de mettre en place une mission d'évaluation qualitative, qui semble exceptionnelle au sein du paysage institutionnel, a été, à l'unanimité, fort appréciée).

Plusieurs interlocuteurs ont souligné l'importance du caractère national de l'appel à projets dans la recherche, au niveau local ou régional, de financements complémentaires (collectivités territoriales et administrations déconcentrées de l'État) ou de partenaires nouveaux ; en conséquence, l'accent est souvent mis sur la nécessité d'assurer à l'appel à projets une large diffusion et, en la matière, l'action positive des DRAC a été, à plusieurs reprises, soulignée.

Si la procédure de l'appel à projets est jugée « *stimulante* » par certains, si elle est parfois ressentie comme un « *aiguillon* » qui « *laisse une chance à tout le monde* » – singulièrement aux organismes de création récente, non encore identifiés par les financeurs –, certaines personnes interrogées regrettent la situation de « *concurrence* » dans laquelle ce type de procédure place *de facto* les acteurs ; beaucoup relèvent par ailleurs que la multiplication des appels à projet – à l'échelle nationale, régionale ou locale – finit par coûter cher aux organismes candidats (associations, notamment), surtout quand, dans le contexte de la raréfaction des subventions de fonctionnement, ces appels à projet en viennent à représenter une source de financement vitale pour certains d'entre eux.

Par ailleurs, pour certains interlocuteurs, la procédure de l'appel à projets, par son caractère souvent annuel ou ponctuel, peut se révéler contre-productive pour installer une action pérenne sur un territoire ou y mettre en œuvre une politique culturelle ou linguistique de moyen ou long terme. D'où la suggestion, parfois émise, que l'appel à projets s'accompagne, au moins pour une partie des porteurs de projet, d'une convention pluri-annuelle garantissant une certaine pérennité de l'action entreprise.

Cette conception d'un appel à projets « à temporalité variable » est partagée par plusieurs personnes interrogées, qui préconisent, par exemple, de distinguer les projets visant à créer des outils – auxquels une perspective pluri-annuelle serait accordée afin de garantir, au-delà du temps nécessaire à la conception, à la mise au point et aux tests, une véritable campagne de communication et de diffusion – et les projets s'inscrivant dans le cadre de l'année scolaire, de la saison culturelle ou d'un événement annuel tel que la Semaine de la langue française et de la francophonie.

Force est en tout cas de constater que la question de la temporalité est revenue de façon constante dans les échanges :

- s'agissant du temps de réponse à l'appel à projets – donc de la conception même du projet et de la négociation des partenariats opérationnels et financiers qu'il suppose –, il est considéré par la moitié des porteurs de projet (13 sur 26, soit 50 %) comme trop court, ce qui a pour conséquences de privilégier des partenariats déjà éprouvés et donc de pénaliser la recherche et la mise en place de coopérations inédites ;

- s'agissant du temps de réalisation, même si certains interlocuteurs soulignent le caractère stimulant de l'échéance imposée pour la clôture du projet, une nette dichotomie peut être observée entre, d'une part, les projets visant à créer des outils ou à développer un projet multi-partenarial et pérenne sur un territoire et d'autre part, les actions ponctuelles qui s'inscrivent dans le cadre de l'année scolaire, de la saison culturelle ou d'un événement annuel. Les premiers jugent qu'il leur est très difficile – voire impossible – de mener à bien leur projet en moins d'un an (du reste, aucun des outils n'a pu être mis au point dans le délai officiellement imparti) et plaident en conséquence pour une échéance dépassant les douze mois ; les seconds estiment au contraire que la temporalité imposée ne leur a pas posé problème ; à l'évidence, ces observations concordantes incitent à réfléchir à la mise en place, déjà évoquée, d'un appel à projets « à temporalité variable ».

4.9 La clôture de l'appel à projets 2015 et la rencontre du 12 décembre 2016

À l'exception des interlocuteurs ultramarins pour lesquels le déplacement en métropole n'est pas facile, la totalité des porteurs de projet se disent prêts à participer à la rencontre organisée le 12 décembre 2016 par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France... l'initiative est d'ailleurs accueillie avec un grand intérêt, voire avec enthousiasme.

Avant même cette rencontre, la quasi-totalité des porteurs de projet (25 sur 28, soit 89 %) déclare disposer d'éléments à mettre en ligne sur le site *ad hoc* afin de mieux faire connaître les outils et actions qu'aura suscités l'appel à projets ; pour l'essentiel, il s'agit de photographies, de films ou de vidéo-reportages consacrés à l'action menée, mais aussi de textes, d'enregistrements, de présentations de « kits », voire de jeux numériques.

Pour la majorité des personnes interrogées – 21 sur 28, soit 75 % –, cette journée du 12 décembre doit être avant tout un temps de rencontre permettant aux porteurs de projet d'échanger avec d'autres responsables d'organismes ayant mené une action dans le même cadre ; 60 % d'entre elles – 17 sur 28 – souhaitent que soit aussi programmé au cours de cette même journée un apport extérieur sous forme de réflexions d'experts (15), d'annonces politiques (4) ou d'interventions d'artistes (3) ; une présentation des principaux enseignements, éléments d'analyse et préconisations de l'évaluation qualitative est aussi souhaitée.

Dans le souci d'inscrire l'action menée en 2015-2016 dans une stratégie à moyen ou long terme, une même proportion de 60 % des personnes interrogées – 17 sur 28 – souhaiterait également que soit aménagé dans le programme de cette journée un temps qui verrait les participants se répartir au sein de divers ateliers ; la préférence va à des ateliers thématiques (français langue étrangère, milieu carcéral, jeunes sous main de justice, allophones... mais aussi pédagogie, jeux, partenariats...) plutôt que par discipline artistique ou culturelle (2 demandes seulement) ; 4 vœux portent également sur la présentation d'outils et l'échange autour de ces derniers.

De façon générale, si la formule « ateliers » est retenue, la majorité des personnes interrogées souhaite des ateliers regroupant un faible nombre de participants – afin que tous les participants puissent s'y exprimer – et de courte durée – pour permettre à un même participant de s'inscrire dans au moins deux ateliers au cours de la journée ; à noter que les deux centres de ressources illettrisme ont l'un et l'autre suggéré le recours à la formule des « BarCamps » (ateliers-conférences participatifs).

Enfin, à l'unanimité, les porteurs de projet souhaitent que, sous une forme ou une autre, soient rendues accessibles à l'ensemble des participants les coordonnées des organismes représentés et l'identité de leurs représentants.

4.10 Observations diverses nées de la question ouverte

Parmi les observations livrées en réponse à la question ouverte posée à l'issue de l'entretien – en fait, des réflexions souvent déjà émises lors de l'entretien, mais sur lesquelles la personne interrogée souhaitait insister –, figurent (par ordre de fréquence) :

- la nécessité d'un suivi et d'un accompagnement des porteurs de projet par la puissance publique (9 occurrences) ;
- le souhait de voir s'organiser des formations croisées destinées à des professionnels relevant de domaines d'intervention différents (9 occurrences) ;
- l'impératif d'inscrire la thématique de l'appel à projets dans une action de longue durée (8 occurrences) ;
- la mise en place d'instances permettant de faire se rencontrer des acteurs représentant des cultures professionnelles différentes (7 occurrences) ;
- la revendication d'un soutien aux actions culturelles qui permettent la reconnaissance de toute personne dans sa dignité d'être humain (6 occurrences) ;
- la conviction que le détour par la culture permet bien souvent de libérer des expressions, des compétences et des capacités (5 occurrences) ;
- l'affirmation selon laquelle l'action culturelle est souvent à même de restaurer la confiance entre des personnes ainsi que l'estime de soi (4 occurrences) ;
- l'intérêt pour l'inscription de l'action dans un cadre temporel donné, avec une échéance permettant tout à la fois de mobiliser et de stimuler l'ensemble des parties prenantes (4 occurrences) ;
- le rappel de l'importance qu'occupent, dans ce type de projets d'action culturelle, l'engagement et l'implication de l'ensemble des parties prenantes (3 occurrences).

Notes

1. **Servet (Mathilde)**.- « Les bibliothèques troisième lieu », in : *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 2010. Disponible sur la Toile : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>.
2. Extrait de la fiche-bilan de la Caravane des dix mots, Lyon (Émilie Georget, directrice).
3. Cette expression est souvent utilisée pour traduire le terme anglais d'*empowerment*, imaginé par le sociologue américain Saul Alinsky (1909-1972) : « L'empowerment se caractérise par un dispositif participatif et un processus d'apprentissage, d'acquisition de compétences, par lesquels un individu ou un groupe acquièrent les moyens de renforcer leur capacité d'action et d'émancipation dans une perspective de changement social et de transformation du pouvoir » [<http://agircafe.com/lempowerment/de-quoi-parle-t-on/>].
4. Aurélie Bruneau, chargée de projets socio-linguistiques (Département du Val-de-Marne, Direction des relations à la population). Entretien du 6 juillet 2016.
5. Extrait de la fiche-bilan de l'association Initiales, Chaumont (Edris Abdel-Sayed, directeur).
6. Salim Zein, fondateur et directeur de l'association ECDC (Éduquer, créer, divertir, cultiver), Montpellier. Entretien du 23 août 2016.
7. **Baril (Hélène)**.- *Guide pratique de montage de projets*.- Nouakchott, GRDR, janvier 2007 ; en ligne sur le site <http://www.grdr.org>.
8. *Ibid.*
9. Gérard Castellani, in : *Vers l'éducation nouvelle – La Revue des CEMEA*, n° 513, février 2004.
10. **Meyer-Bisch (Patrice)**.- « L'espérance est violente », in : *Le Livre qui chante. Conciliabules : pour l'expression artistique et citoyenne des femmes*.- Genouilleux, Éditions la passe du vent, mars 2011 [coll. « Politiques culturelles et territoires » ; coord. et réd. Michel Kneubühler].
11. **Bordeaux (Marie-Christine), Burgos (Martine) et Guinchard (Christian)**.- *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*.- La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005 [étude réalisée par l'Observatoire national des politiques culturelles à la demande de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme].
12. Témoignage de Marion Paquier, Ensemble La Rêveuse, Orléans. Entretien du 25 août 2016.
13. Commencé le 6 juin, le ramadan s'est, en 2016, achevé le 6 juillet.
14. Les citations sont extraites de l'article 103 de la loi du 7 août 2015 « portant nouvelle organisation territoriale de la République », dite « loi NOTRe ».
15. La loi du 27 janvier 2014 « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », dite « loi MAPTAM », prévoit (article 4) la création dans chaque région d'une « conférence territoriale de l'action publique [...] chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics ». Cette « CTAP » est placée sous la présidence du président du Conseil régional.



Association Filigrane, Lyon (Métropole de Lyon).
« Le Grand Moment », spectacle donné à Argonay (Haute-Savoie)
à l'issue du stage de théâtre suivi par des jeunes sous main de justice et leurs éducateurs.



La Caravane des dix mots, Lyon (Métropole de Lyon).
Image extraite du film *Un bout du monde* (réal. Aletheia, 2016)
réalisé dans le cadre du projet « Langue française, territoire du commun ».

SECTION 3 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D’ANALYSE*

Au-delà des enseignements que l’on peut tirer des fiches-bilan et des entretiens menés avec les porteurs de projet, il est intéressant de tenter d’analyser ce que l’appel à projets a produit... et ce, tant du côté :

- des *participants* : on appellera ainsi les personnes qui, dans la diversité de leurs âges, de leurs statuts sociaux, de leurs conditions, de leurs cultures d’origine, de leurs niveaux de formation etc., ont pris part aux activités mises en place dans le cadre du projet retenu ;
- des *opérateurs*, c’est-à-dire des organismes porteurs des projets retenus et, en leur sein, des personnes chargées de mettre en œuvre les différentes actions ;
- des *collectivités publiques* : l’État, bien sûr, mais aussi les collectivités territoriales ou leurs groupements.

1. Du côté des participants

1.1 Effets sur le plan linguistique

Même si quelques personnes interrogées ont souligné au cours des entretiens que certains effets en ce domaine pourraient bien ne se manifester que plus tard, les porteurs de projet ont été nombreux à relever que les objectifs fixés par l’appel à projets avaient été atteints, en particulier sur le plan linguistique.

Pourquoi de tels effets ? Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- *primo*, le détour par la culture, parce qu’il privilégie une démarche sensible plutôt qu’une approche strictement didactique, permet au participant d’envisager autrement l’apprentissage de la langue française : comme a pu le dire une des personnes interrogées, « *il est tout de même plus stimulant d’apprendre le français dans un poème de Rimbaud que dans un formulaire de Sécurité sociale ou le mode d’emploi d’un appareil électro-ménager !* »¹ ;
- *secundo*, le fait de participer à un projet collectif conforte l’envie d’apprendre, de façon à ne pas être celui ou celle par qui le projet prend du retard ou est compromis ; tout en restant un objectif personnel, l’apprentissage du français s’inscrit de ce fait dans une dynamique collective ;
- *tertio* – et le constat vaut principalement pour les allophones ou les personnes d’origine étrangère –, la reconnaissance de la compétence linguistique de chacun, la reconnaissance aussi de l’égale dignité des langues, l’éloge du plurilinguisme qui sous-tendent la plupart des projets agissent également comme un encouragement à pratiquer le français, dès lors vécu autrement que comme une langue dominante dont l’apprentissage s’impose comme un pensum.

* Les notes et références bibliographiques correspondant à cette section figurent en pages 61-63.

Bien des porteurs de projet, sans doute, souscriraient aux propos que l'on peut lire dans... l'appel à projets « Langues des villes, langues des vies 2015-2016 » lancé en 2014, sous l'intitulé « Pratiques langagières », par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)² : « *À la croisée de la sphère privée et de la sphère publique, la langue est d'abord affaire de sentiments, d'appartenances, elle est aussi affaire d'héritages et de transmission. Le langage est donc au carrefour d'une multiplicité de positionnements humains qui le constituent, le démultiplient, le font évoluer et se transformer. Les langues sont porteuses d'histoires, elles sont parties intégrantes du parcours de vie [...] Les Pratiques langagières sous-tendent divers univers sociaux, culturels et des expériences humaines toujours en mouvement. Il s'agit en valorisant la diversité de ces univers langagiers :*

- *d'aborder les personnes comme possédant un savoir construit par l'expérience et de valoriser leur créativité langagière ;*
- *d'interroger la diversité des parcours et des conditions de productions langagières des participants ;*
- *de favoriser l'expression sur les relations sociales vécues qui ont permis de développer des compétences langagières ou au contraire les ont entravées »³.*

Ces réflexions expliquent sans doute les progrès – parfois spectaculaires – observés chez les participants, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Dans un article publié en 2011 par le *Journal de l'alpha* (périodique édité par l'association belge de lutte contre l'illettrisme Lire et écrire), Edris Abdel-Sayed, directeur de l'association Initiales (Grand Est), a livré, à propos des « *effets des pratiques de développement culturel* » auprès d'adultes peu scolarisés, quelques éléments d'analyse : « *Travailler et écrire un texte, entendre sa lecture par des comédiens lors d'une manifestation publique, le voir paraître dans une publication apportent une autre valeur à la dimension de l'écrit et permettent à l'apprenant-stagiaire de percevoir différemment son texte [...] Il semble qu'une transformation s'opère : ce qui pour soi est synonyme d'effort, de quelque chose de laborieux, d'un travail parfois pénible, porte désormais une dimension symbolique [...] Le monde de l'écrit n'est plus aussi éloigné de soi. Une passerelle est désormais construite* ». Et il ajoute : « *Cette participation aux projets culturels a un impact sur l'aspect formatif au sens où cela encourage et fidélise l'apprenant dans son apprentissage. Elle amplifie et enrichit ses pratiques de l'écrit au quotidien. Produire des écrits dans le cadre d'ateliers d'écriture, rencontrer un écrivain, un calligraphe, être publié dans un journal, un livre... toutes ces expériences font que [...] le monde de l'écrit n'est plus ni virtuel, ni étranger »⁴.*

Comme on l'imagine, une telle médiation n'a rien de simple et suppose nécessairement la mise en œuvre de compétences diverses et spécialisées. Toute la difficulté consiste à trouver le bon positionnement de chacun des opérateurs : l'artiste ou le médiateur culturel d'un côté, le formateur linguistique de l'autre. Dans un « Guide à l'attention des professionnels de musées » intitulé *Accueillir les publics en apprentissage du français*, le socio-linguiste Daniel Jacobi résume la problématique en ces termes : « *Proposer des situations d'apprentissage non scolaires, vivantes et mises en œuvre au cœur des musées et des expositions réclame beaucoup de patience et une certaine inventivité pédagogique. La bonne volonté et la compassion n'y suffisent pas. Et ce, d'autant plus qu'il n'est question ni de reproduire le monde scolaire (ne pas recréer la classe et les leçons), ni de dispenser la version simplifiée d'un discours de guide-conférencier »⁵.*

À cet égard, sans doute n'est-il pas inutile d'observer que certaines des actions parmi les plus pertinentes issues de l'appel à projets sont précisément des actions où, à l'évidence, la coopération entre professionnels de la culture et formateurs linguistiques a été particulièrement bien pensée : à preuve, le travail mené à Aubervilliers par la Commune-Centre dramatique national et l'association Langues plurielles (organisme de formation linguistique), à Marseille par l'association Tilt (spécialisée dans le cinéma) et l'enseignante spécialisée Sylvie Mateo, ou encore dans le Val-de-Marne par la conseillère culturelle numérique, Nathalie Caclard, et la chargée de projets « Dynamiques linguistiques », Aurélie Bruneau, par ailleurs membre du laboratoire DYNADIV à l'Université François-Rabelais de Tours.

1.2 Effets sur le plan culturel

Chaque langue étant, comme on sait, le vecteur d'une vision du monde et d'une culture, tout projet visant à faciliter un apprentissage linguistique emporte également des conséquences sur le plan culturel. À ce prisme, tous les projets retenus dans l'échantillon mériteraient séparément une étude spécifique ; à défaut, il est possible de tenter d'isoler quelques grands principes communs.

L'expérience constitue sans doute le premier de ces principes... et singulièrement l'expérience esthétique chère, depuis Friedrich von Schiller, à bien des pédagogues ; relevant – déjà ! – que « *l'utilité est la grande idole de l'époque* » et que, face à cette domination, l'art, s'il est « *privé de tout encouragement [...] se retire de la kermesse bruyante du siècle* », l'auteur de l'*Hymne à la joie* plaidait, quelques années à peine après 1789, pour une éducation esthétique seule à même, selon lui, de faire de l'homme un être libre : « *c'est par la beauté que l'on s'achemine à la liberté* » ; en conséquence, il encourageait la puissance publique à créer les conditions de cette éducation esthétique, car « *c'est [...] une des tâches les plus importantes de la culture que de soumettre l'homme à la forme dès le temps de sa vie simplement physique et de le rendre esthétique dans toute la mesure où la beauté peut exercer son empire* »⁶. Analysant ce texte dans un récent numéro de la revue *NECTART*, le philosophe Alain Kerlan en relève la pertinente actualité et souligne que l'expérience esthétique constitue « *une composante de base de notre humanité, de notre être-au-monde, l'un des vecteurs d'accomplissement de toute vie pleinement humaine* »⁷... une opinion certainement partagée par les différents professionnels à l'origine des projets retenus. De fait, nombre d'entre eux ont mis en évidence dans leurs propos les effets bénéfiques sur les participants de la pratique artistique ou de la rencontre avec les œuvres.

Or, comme le relève Jean Caune, notre époque vit désormais, dans le domaine culturel, l'ère du « *primat de l'expérience vécue* » : c'est elle qui, dorénavant, « *permet de saisir les changements de conception intervenus, depuis près de vingt ans, dans le domaine de la culture, de son appropriation, de ses rapports avec les pratiques artistiques ainsi que des diversités qu'elle recouvre* »⁸. Les projets retenus en témoignent, qui font la part belle, dans la démarche proposée aux participants, à cette expérience vécue, dans la diversité de ses formes : pratique artistique – écriture, théâtre, chanson, musique, arts plastiques, cinéma, arts numériques... – visite d'un équipement culturel – centre dramatique, salle de spectacle, médiathèque, musée, monument historique... –, découverte d'un territoire – de la commune du domicile à une ville de la région –, rencontre avec des artistes etc. Autant d'expériences qui ouvrent le champ de vision, stimulent l'imaginaire, permettent de prendre conscience de ses capacités, modifient le regard que l'on porte sur le monde et les autres comme celui que les autres portent sur soi... bref font « bouger les lignes » et bon nombre de représentations...

La conviction que la *compétence culturelle* est universellement partagée constitue l'autre grand principe commun à l'ensemble des projets. Quelles que soient les personnes auxquelles leur projet s'adresse, tous les organisateurs posent comme un *a priori* qu'elles sauront faire acte de création, développer individuellement ou collectivement une compétence d'expression et donc participer à la vie culturelle de leur territoire. En témoignent les actions mises en œuvre par l'association Mots et Merveilles dans l'Avesnois, celles de l'association Étonnant cinéma à Montreuil, ou encore celles du Centre de ressources illettrisme d'Auvergne à Thiers et Aurillac... autant d'actions où l'on retrouve les présupposés de l'appel à projets « Langues des villes, langues des vies » déjà cité : « *L'objectif du travail sur les pratiques langagières est de développer une approche positive des compétences des habitants, d'agir avec eux sur les processus d'appartenance à un territoire et aussi de les reconnaître acteurs des processus de transformation collectifs et personnels* »⁹.

En ce sens, la plupart des projets retenus s'inscrivent – de façon plus ou moins explicitement revendiquée – dans le contexte de la prise en compte croissante, par les professionnels de l'action culturelle comme par les décideurs publics, des « droits culturels » de l'être humain. Issue de travaux menés à l'échelle internationale, à l'UNESCO¹⁰ ou au Conseil de l'Europe¹¹, formalisée depuis 2007 dans une *Déclaration* élaborée par un groupe d'experts réunis sur l'initiative de l'Université de Fribourg¹², cette notion, désormais inscrite dans deux lois¹³, amène à penser autrement les politiques culturelles : acception anthropologique de la culture, diversité culturelle, égale dignité des cultures, reconnaissance de la compétence culturelle universelle... Sa diffusion irrigue dorénavant assez largement les textes programmatiques des décideurs, qu'il s'agisse des élus – en témoigne le « document d'orientation politique » adopté en 2013 par la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) soulignant les limites d'« *une politique culturelle qui donne beaucoup, mais écoute peu* »¹⁴ –, ou des techniciens – à l'exemple de l'Association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations de France (ADAC-GVAF), affirmant en 2014 vouloir « *passer d'une politique d'accès à la culture à des dynamiques laissant une large place aux démarches contributives (le travail à partir des compétences culturelles de chacun, la participation, l'implication)* » et « *travailler sur les libertés auxquelles les habitants peuvent avoir accès : créer de l'échange et du débat à partir de la mise en circulation des savoirs, des idées, des connaissances, des projets, des informations* »¹⁵. Tout se passe comme si, dans leur grande majorité, les porteurs des projets retenus avaient déjà intégré ce nouveau paradigme de l'action culturelle dans leurs propres pratiques professionnelles, contribuant ainsi à prendre en compte chaque personne accueillie comme un être de culture et à considérer sa culture comme tout aussi respectable qu'une autre : faisant leur la formule du poète, metteur en scène et « agitateur culturel » Jean Bojko – « *On est riche de ce qu'on a avant d'être pauvre de ce qui nous manque* »¹⁶ –, les porteurs de projet voient les personnes auprès desquelles ils travaillent comme des ressources plutôt que comme de potentiels réceptacles des connaissances qu'ils maîtrisent. Une vision évidemment propice à faciliter la participation de chacun à la vie culturelle du territoire sur lequel il se trouve...

Pour autant, comme le montrent les différents projets retenus, cette reconnaissance de *la* compétence culturelle de chacun des participants s'accompagne d'une autre reconnaissance, tout aussi indispensable : celle *des* compétences nécessaires à la réalisation du projet, qu'elles soient techniques, linguistiques, pédagogiques, artistiques, scientifiques, administratives ou relèvent des métiers de la médiation ou de l'animation. À propos de ces derniers, il n'est pas anodin de souligner

que, dans la majorité des cas étudiés, sont à l'œuvre, dans la conception comme dans la réalisation des projets, des professionnels – souvent jeunes – ayant suivi une formation initiale dans les domaines de la médiation ou de la conception de projets culturels, voire du développement local : l'efficacité déployée par ces jeunes professionnels paraît pleinement justifier, s'il en était besoin, l'utilité des formations que proposent en la matière de nombreuses universités ainsi que l'intérêt que doit manifester à leur endroit le ministère de la Culture.

Aucun des projets, en effet, n'aurait pu atteindre les objectifs fixés s'il n'avait su s'adjoindre les bonnes compétences et là où certaines (rares) personnes interrogées ont fait état de leurs réserves quant à la réalisation des objectifs, c'est bien la faible mobilisation de certains professionnels qui a été identifiée comme étant la cause de ce succès moindre qu'espéré. À cet égard, le comité de sélection d'un nouvel et éventuel appel à projets devra se montrer vigilant quant au regroupement, au sein de l'équipe chargée du projet présenté, de l'ensemble des compétences nécessaires, en particulier en ce qui concerne l'apprentissage linguistique.

1.3 Effets sur le plan social

Les différents projets retenus n'ont pas seulement eu des effets bénéfiques sous l'angle de l'apprentissage du français ou de la reconnaissance de la compétence culturelle de chacun des participants ; de façon unanime, leurs initiateurs soulignent les effets obtenus également dans le domaine des relations sociales. En cela, ils rejoignent bien des analyses, telles celles qu'ont identifiées les auteurs du « Guide pratique des actions culturelles et artistiques pour les mineurs sous protection judiciaire » intitulé *Des aventures culturelles* : « Ces actions [culturelles] permettent aux jeunes de faire évoluer le regard qu'ils portent sur eux-mêmes et sur le monde qui les entoure. Elles créent une dynamique de groupe, propice à l'échange et à la socialisation »¹⁷. Telles aussi celles qu'ont énoncées les intervenants du colloque « Culture et maîtrise de la langue : (re)trouver le goût d'apprendre » organisé à Reims, les 1^{er} et 2 octobre 2015 – dans le cadre du projet qu'elle avait présenté et qui fut retenu – par l'association Initiales. Dans un compte rendu publié sur son site, l'un des participants à ce colloque, Hugues Lenoir, enseignant-chercheur en sciences de l'éducation, retient notamment, outre « *la nécessaire confiance* » entre les différentes parties prenantes et « *l'engagement* » de toutes dans le projet, l'importance de « *la valorisation* » : « *La valorisation des réalisations et des objets culturels réalisés par les apprenants est apparue lors du colloque comme une autre forme de reconnaissance de soi et de ses appartenances collectives autant qu'une résultante de l'engagement. Non seulement dans le cadre de productions culturelles, théâtrales, audio-visuelles ou en atelier d'écriture etc., on y apprend, mais encore en se donnant à voir ou en exposant des créations individuelles ou collectives on prend place, toute sa place, dans la société. De plus, la valorisation, au-delà d'être un moteur pour poursuivre les dynamiques de l'apprendre, permet d'une autre manière de briser des représentations sociales. La présentation au public des réalisations [favorise] l'émergence d'une image positive de soi et du collectif. Toutes ces manifestations permettent d'enclencher et d'entretenir la motivation, l'apprenance de ceux et celles qui souhaitent s'approprier des connaissances utiles à leur devenir et facilitent l'insertion ou la réinsertion du sujet et des groupes qui s'y impliquent* »¹⁸. Cette observation selon laquelle l'expérience esthétique et sa valorisation confortent le lien social rejoint celle déjà énoncée, il y a plus de deux siècles, par Friedrich von Schiller : « *Pour nous rendre compatissants à autrui, secourables, actifs, il faut que le sentiment soit associé au caractère [...]*

Comment pouvons-nous, aussi louables que soient nos maximes, nous montrer vis-à-vis des autres justes, humains et bons, s'il nous manque la faculté d'accueillir en nous, avec fidélité et vérité, la nature étrangère, de nous approprier des situations étrangères, de nous assimiler des sentiments étrangers ? »¹⁹.

Par les effets bénéfiques qu'ils peuvent avoir – resserrement du lien social, participation active à une action collective, plus grande aisance à échanger avec autrui... –, les projets retenus viennent tout simplement rappeler que, si la langue est bien sûr un des principaux outils d'*expression* à disposition de l'être humain, c'est aussi un vecteur privilégié pour entrer en *communication* avec ses congénères. Bien des porteurs de projet l'ont compris, qui se sont montrés particulièrement attentifs à cet aspect de leur action, même si certains, après avoir travaillé avec des personnes vivant dans un mal-être parfois profond, reconnaissent que cette part de relations sociales dans la conduite du projet réclame, non seulement des compétences spécialisées, mais aussi une énergie importante et un temps éventuellement considérable. Mais, pour beaucoup – par exemple pour les responsables de projets destinés à des détenus ou des mineurs sous main de justice –, cette dimension fait partie intégrante du projet, au même titre que l'apprentissage linguistique ou la capacité créatrice. Ils sont conscients que, comme a pu l'écrire Aurélie Bruneau, une des finalités de ces projets est de « *permettre aux publics accueillis d'atteindre une autonomie sociale* » afin qu'ils puissent « *agir de façon harmonieuse dans la société française et [...] faire des choix pertinents. Une autonomisation versus émancipation qui doit aussi permettre de construire des parcours (formations, vie citoyenne, vie professionnelle...)* »²⁰.

1.4 Effets sur le plan personnel

Même si le diagnostic diffère d'une personne à l'autre, les projets retenus ont enfin des effets – parfois remarquables – sur le développement personnel même des participants. Au fil des entretiens, sont ainsi évoquées la soudaine prise de parole et intégration dans le groupe d'un mineur sous main de justice, la révélation des talents de conteur d'un détenu, l'inspiration poétique d'une personne en situation d'illettrisme, la présence scénique inattendue de tel ou tel acteur novice... À l'issue du spectacle que son groupe avait organisé – prenant en charge, malgré son « insécurité linguistique », la rédaction des lettres aux agents, la présentation des artistes, la négociation et relecture des contrats, l'établissement des fichiers d'invités etc. –, une participante des Hauts-de-France est venue tout simplement déclarer, avec une évidente sincérité : « *Ce projet a changé ma vie !* »²¹.

Pour expliquer ces changements profonds – qui, pour ne pas concerner systématiquement l'ensemble des participants, sont tout de même suffisamment fréquents pour être signalés –, les experts ont souvent recours à des mots comportant le préfixe « dé- ».

Il y a d'abord le *détour*, terme très fréquemment et spontanément employé par les personnes interrogées quand il s'agit de qualifier la démarche qu'elles ont mise en œuvre : « *Le détour par une pratique artistique* », écrivent ainsi les coordonnateurs de la Caravane des dix mots, « *permet de contourner [le rapport difficile avec la langue né de l'échec scolaire] et d'ouvrir une autre porte vers l'expression (pour son bien-être personnel, le développement individuel) et la communication (pour la construction du lien social)* »²².

Il est également fréquemment question de *déplacement* : au sens physique, d'abord, quand les personnes sont amenées à découvrir de nouveaux lieux (la médiathèque ou le théâtre, par exemple) ou à vivre leur territoire autrement (les habitants de Saint-Denis conviés par le Musée d'art et d'histoire à une visite commentée de la ville avant de prendre en charge la rédaction et l'enregistrement de textes destinés à la visite audioguidée de l'établissement²³) ; au sens figuré, ensuite, quand « *le cœur du projet, ce ne sont plus les difficultés vécues par les personnes, mais une projection vers une réalisation, une découverte, une familiarisation avec des lieux. [La formation] prend appui sur les capacités expressives et créatives des personnes, non sur leurs difficultés* »²⁴.

Il y a encore le *déclenchement*, au sens où, parfois, la participation à un projet d'action culturelle agit comme un déclic pour susciter « *la prise de conscience, soit d'un besoin de formation, soit d'un désir d'aller au-delà des opérations courantes de la survie quotidienne, bref d'entrer dans une dynamique de développement personnel : l'éducation du regard, le développement des moyens d'expression créent du désir, de l'appétence, mettent en mouvement* »²⁵.

Autre terme qui revient souvent dans les analyses, celui de *décalage* : lors de la journée professionnelle des bibliothécaires du Val-de-Marne organisée le 23 juin 2016, les organisatrices ont ainsi explicitement revendiqué leur volonté d'exploiter, grâce au projet Eurêka, « *les possibilités créatives offertes par le numérique pour apprendre le français autrement [...] : applications mobiles, webs documentaires, jeux interactifs, cours gratuits en ligne...* ». Et encore : « *fichiers audios, lexique vidéo, podcasts, balado-diffusion [...] réseaux sociaux [...] mindmapping [...] sites d'artistes...* »²⁵. À ce décalage par les outils s'ajoute pour les participants un décalage personnel qui les amène – fût-ce momentanément – à échapper à la condition à laquelle les assigne bien souvent la société : « *détenus* », « *personnes en situation d'illettrisme* », « *migrants* », « *élèves décrocheurs* », « *public empêché* »... Pour les organisateurs de l'atelier d'alphabétisation / FLE organisé au centre pénitentiaire de Guyane à Cayenne, cet effet a été particulièrement sensible²⁷... une remarque également entendue à Marseille – toujours à propos de personnes détenues – lors de l'intervention consacrée, pendant la « journée de restitution élargie » organisée le 28 juin 2016 par le Centre de ressources illettrisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, par Claire Castan, chargée de mission à l'Agence régionale du livre, au projet « *Entre les murs. Lire en prison* ».

On trouve encore le mot de *dépassement*, lié cette fois à la capacité supposée – et parfois avérée – de l'action culturelle à permettre aux participants d'aller au-delà de ce qu'ils se croyaient capables de réaliser ; de vivre aussi des moments bien plus riches et forts que ce que l'activité proposée leur avait laissé entendre ; de se découvrir encore, non seulement des capacités insoupçonnées, mais également des réflexions, des questionnements, des émotions jusqu'alors inconnus ou dont ils n'avaient pas pris conscience.

Mais le mot qui, peut-être, résume tous les autres est celui de *décentrement* ou de son synonyme, *décentration*. À la fois au sens où, en matière d'apprentissage linguistique, l'action culturelle amène à changer son « point de vue » sur la langue, devenue non plus cet ensemble complexe et souvent abscons de termes, de règles et de figures, mais un outil pour dire le monde, exprimer ses émotions, échanger avec autrui, jouer... Mais aussi au sens psychologique, dans la mesure où la participation

au projet conduit souvent à expérimenter le « *fait de s'éloigner de son moi comme unique centre d'intérêt* » et la « *possibilité d'adopter d'autres points de vue que le sien* »²⁸... ce que, comme le manifestait le spectacle donné le 9 mars 2016 à Argonay, en périphérie d'Annecy, ont pu éprouver certains jeunes à l'issue de la résidence-mission de la comédienne et metteuse en scène Isabelle Augier-Jeannin organisée, en lien avec les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, par l'association Filigrane.

Quel que soit en définitive le terme que l'on retienne, restent les nombreux témoignages attestant les effets potentiels de l'action culturelle pour interroger le sens de l'existence, découvrir d'autres manières d'être-au-monde, (re)trouver confiance en ses propres capacités et (re)conquérir l'estime de soi. Une estime de soi dont chacun sait qu'elle a partie liée avec l'émancipation, comme le traduit dans une formule superbe le slameur grenoblois Bastien Maupomé, *alias* « Mots paumés » : « *Comment s'émanciper... tout en s'aimant si peu ?* ».

2. Du côté des opérateurs

2.1 L'approche transversale

En 1972, Jacques Duhamel, ministre des Affaires culturelles, l'affirmait déjà : « *La culture n'est pas un secteur de l'action gouvernementale, elle en est une dimension* ». Remplaçons aujourd'hui l'épithète *gouvernementale* par *publique* et cette affirmation pourrait bien apparaître comme visionnaire. Voilà en effet une idée de nos jours volontiers reprise dans les déclarations de responsables culturels ou d'experts. Ainsi, alors présidente de la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales (FNADAC), Véronique Balbo-Bonneval exprimait en 2014, quelque quatre décennies après le ministre, le même point de vue : « *Il faut donc [...] que les décideurs [...] intègrent à leur réflexion qu'un des enjeux majeurs est de faire prendre en compte la dimension culturelle dans la plupart des politiques publiques. Il faut que [tous], élus et administratifs, développent une pensée transversale et systémique et n'enferment pas les politiques publiques dans leurs seuls enjeux sectoriels* »²⁹. S'exprimant par ailleurs sur le rôle de la bibliothèque dans la commune, Alain Rouxel, co-président de la commission « Livre et lecture publique » de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), relevait quant à lui l'évolution sensible de ces équipements, passés en l'espace de quelques décennies « *d'une vocation principalement éducative à une mission plus largement sociale* ». Et d'ajouter : « *Au travers des politiques de la ville, la bibliothèque devient un relais intéressant, voire indispensable, de l'intégration des jeunes, des personnes handicapées, des populations défavorisées, des populations d'origine étrangère. Bref, le lieu indispensable du brassage et de la mixité. Les bibliothèques peuvent être aussi, dans la continuité des contrats ville-lecture, un lieu de lutte contre l'illettrisme, d'apprentissage du français et de familiarisation avec l'écrit par le biais des ateliers d'écriture* »³⁰.

Sur le terrain, cette transversalité souhaitée entre la politique culturelle et d'autres catégories d'intervention publique se manifeste de plus en plus et, comme le remarquent les auteurs d'une étude parue en 2014, « *trois champs sont souvent investis au croisement des politiques de cohésion sociale et des politiques culturelles : la politique éducative [...] la politique de la ville [...] le secteur socio-culturel et de l'animation* »³¹. Les projets retenus dans la présente évaluation se trouvant en grande majorité au confluent de ces diverses politiques, on ne s'étonnera pas que cette question de la transversalité ait été souvent abordée dans les entretiens.

Il y a d'abord une raison objective à cela, qui réside dans le fait que la question linguistique traverse en effet tout le corps social et donc l'ensemble de l'action publique. Toutefois, cette transversalité intrinsèque de toute politique linguistique ne suffirait pas à expliquer les partenariats fréquents entre les organismes culturels et d'autres structures à vocation sociale, socio-culturelle ou éducative, qui concourent à la cohésion sociale. Comme le soulignent les auteurs de l'étude déjà citée, « *de nombreuses politiques publiques et compétences organisées par les collectivités territoriales sont en effet étroitement liées à cette notion (éducation, petite enfance, jeunesse, action sociale, vie associative, politique de la ville, logement), en lien également avec les notions de publics et d'usagers* »³². Par ailleurs, sur certains territoires – que l'on songe par exemple aux Hauts-de-France ou aux communes périphériques des agglomérations parisiennes ou lyonnaises –, la vitalité du mouvement associatif, l'implantation ancienne de mouvements d'éducation populaire ou une tradition encore bien vivace de partenariat constituent un legs de l'histoire.

Reste qu'il est rare que cette transversalité s'intègre résolument dans un dispositif institutionnel, à l'instar de la *Charte de coopération culturelle* mise en place depuis 2004 à Lyon³³ ; c'est le cas toutefois dans le Département du Val-de-Marne – où le projet « Vocabulons » a été imaginé conjointement par la Direction de la culture et la Direction des relations à la population – comme de certains projets inscrits dans les contrats de ville. Mais, la plupart du temps, l'action transversale mise en place résulte de la volonté des acteurs de travailler ensemble, en prenant acte que, malgré la diversité de leurs champs d'intervention, ils œuvrent bien sur le même territoire et, le cas échéant, accueillent les mêmes personnes au sein de leurs organismes...

Ces partenariats – qu'on préférerait, parfois, qualifier d'*alliances*, tant ce mot, avec ce qu'il suppose d'engagement plus profond et de collaboration moins ponctuelle et davantage inscrite dans le temps long, correspond mieux à certaines situations – rappellent que nombre des personnes interrogées, qu'elles se situent du côté de l'éducation populaire ou de la culture, déclarent avoir en partage des valeurs communes, issues du même terreau idéologique, celui de la Révolution française et du Conseil national de la Résistance. Cette communauté de valeurs explique à la fois leur souhait de travailler ensemble et l'engagement dont elles témoignent, au point qu'« *un plus un en viennent à faire plus que deux* ».

Pour autant, une telle coopération « transversale » suppose quelques conditions préalables : une bonne connaissance – et reconnaissance – réciproque ; une implication de chacun des acteurs dans les différentes phases du projet ; le consentement préalable à ce que la confrontation des cultures professionnelles puisse venir parfois bousculer les méthodes de travail ; l'adhésion des hiérarchies et tutelles au projet commun ; l'éventuelle formalisation du partenariat dans un document contractuel ; l'investissement des diverses parties dans des temps de rencontre et de formation ; l'inscription dans la durée... et la conviction partagée que, pour reprendre une célèbre formule, « *l'union est un combat* » !

2.2 La question du temps

Voilà une question omniprésente dans les entretiens, qui revient à maintes reprises au cours de la conversation. Souvent évoqué, il y a d'abord, en amont, le temps insuffisant laissé à la conception même du projet, à la recherche de nouveaux partenariats, à la bonne (re)connaissance des différentes

parties prenantes, à la négociation – des objectifs, des moyens, des modalités... –, au montage financier etc. Bien des acteurs regrettent ne pas disposer d'un temps de maturation du projet suffisant qui leur permette de pleinement en appréhender les enjeux, les objectifs et les modalités ; à cet égard, beaucoup, dans cette phase de préparation, adopteraient volontiers la maxime antique : « *Hâte-toi lentement* »...

Il y a aussi le temps même du projet : comme on l'a vu, bien des organisateurs ont été dans l'impossibilité de terminer l'action à l'échéance figurant dans l'appel : certains, parce qu'ils avaient entrepris la réalisation d'un outil et que cette activité – avec ses diverses phases : conception, élaboration d'une première version, tests, rectification, nouveaux tests, mise au point définitive, élaboration des documents d'accompagnement etc. – nécessite un nombre de mois qui, presque par définition, excède celui fixé dans l'appel à projets ; d'autres, parce que la négociation de certains partenariats ou la recherche de financements complémentaires a retardé le début de l'action ; d'autres encore, parce que, lors de l'action elle-même, certaines phases se sont révélées plus longues que prévu, compte tenu, par exemple, de l'accompagnement qu'exigeaient les personnes auxquelles elle s'adressait.

Il y a encore le temps du bilan, de l'évaluation ou du retour d'expériences : il n'est sans doute pas anodin de constater qu'une partie non négligeable des fiches-bilan sont parvenues à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France après la date-limite indiquée. Nombreux sont en effet les porteurs de projet à regretter de « ne pas avoir assez de temps » à consacrer à cette phase, pourtant essentielle, du projet... ils doivent être d'autant plus remerciés d'avoir « pris le temps », précisément, d'accueillir l'auteur de cette étude ou d'échanger avec lui.

Au cours de bien des entretiens, est aussi soulignée la dimension chronophage de certaines activités, qu'il s'agisse de la confection des dossiers exigés par telle ou telle collectivité ou administration, de la rédaction des documents de synthèse liés à certaines actions ou encore, comme le soulignent les responsables de Langue & Communication (Bretagne), de « *l'encadrement et la supervision* » des jeunes en service civique. Du reste, les mêmes mettent en évidence dans leur bilan le nombre élevé « *d'heures de gestion et d'organisation [...] : pour mener à bien le projet, la technicienne salariée et les référents ont dû prendre du temps non rémunéré pour faire face à la masse de travail* ». « *Le prévisionnel* », est-il précisé, « *avait été établi en fonction du montant des subventions et non en fonction du temps de travail nécessaire* » ; jointe en annexe du même bilan, la « *comparaison entre le nombre d'heures prévues et celles réellement effectuées* » fait en effet apparaître, s'agissant du « *planning hebdomadaire moyen* », une augmentation de plus de 50 % pour trois des quatre mois considérés³⁴.

À lire les fiches-bilan ou à entendre les porteurs de projet, il apparaît aussi qu'une des difficultés communes à l'ensemble des acteurs réside dans la conciliation des différentes temporalités : le projet a la sienne, qui n'est pas forcément celle de l'administration, laquelle ne correspond pas à celle des partenaires... pas plus qu'à celle des personnes pour lesquelles l'action est menée. Sollicité dans le cadre d'une réflexion portant sur le développement de l'action culturelle dans le champ médico-social, le philosophe Pierre Ancet observait ainsi la présence fréquente de tels conflits de temporalité, « *y compris des conflits internes aux professionnels, pris entre deux exigences : l'exigence d'avoir le plus de liberté possible pour accomplir leur travail et, en même temps, l'exigence de respecter l'organisation collective qui, la plupart du temps, s'impose à nous dans notre sphère professionnelle* »³⁵.

Dès lors, comment, dans un monde où tout semble s'accélérer mais où, parallèlement, se constatent mille pesanteurs, gérer ces échelles de temps différentes ? Comment s'adapter au temps des autres ? Comment se ménager le temps de la réflexion, de la formation, de la recherche ? Autant de questions qui, sans être spécifiques aux projets retenus, pèsent plus ou moins fortement sur leur réalisation.

Enfin, nombreux sont les porteurs de projet à évoquer la « *pérennité* » des actions menées ou leur inscription « *dans la durée* ». Ce faisant, ils se font souvent les porte-parole des personnes qu'ils ont accueillies, désireuses que la belle aventure qu'elles ont vécue connaisse des suites. Mais tous sentent bien aussi que, dans la société fragmentée qui est la nôtre, les enjeux de « l'action culturelle au service de la maîtrise du français » – « *composante essentielle du vivre-ensemble* », comme il est rappelé dès les premières lignes de l'appel à projets lui-même –, sont tels qu'on ne peut imaginer de faire de cette problématique la thématique d'une seule année ; du reste, le texte de l'appel à projets, à en lire le second objectif, s'inscrit explicitement dans la durée : « *inciter les associations et organismes culturels à développer une action pérenne en faveur de la pratique et la maîtrise du français* ». Aussi les personnes interrogées sont-elles unanimes à souhaiter que l'appel à projets lancé en 2015 se poursuive sous une forme ou sous une autre et donne naissance à une véritable politique publique, associant la sphère institutionnelle – État (au travers des différents ministères concernés), collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, agences... – et ce qu'il est convenu d'appeler la « société civile » – associations, fondations, entreprises... sans oublier les citoyens à titre individuel.

2.3 Outils, rencontres, formations et réseaux

Comme on l'a déjà souligné, le caractère transversal de « l'action culturelle au service de la maîtrise du français » conduit à regrouper dans un même ensemble d'acteurs des organismes très hétérogènes, aux objectifs différents – d'ordre proprement linguistique ou culturel, mais aussi pédagogique, social, socio-culturel etc. – et relevant de tutelles ministérielles variées... à preuve la composition du comité de suivi auquel, du reste, pourraient utilement s'adjoindre des représentants des ministères chargés de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture ainsi que, au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Or, ce caractère transversal explique pour une bonne part les difficultés à mettre en place, à l'échelle nationale comme sur un territoire donné, une action concertée alors même que, comme le succès de l'appel à projets l'a montré – rappelons-le, plus de sept cents projets déposés en sept semaines, au début de l'été –, les « forces vives » existent sur l'ensemble du territoire, mais se trouvent souvent démunies ou esseulées. En effet, les outils déjà existants ont rarement fait l'objet d'une diffusion organisée à grande échelle, avec des moyens adaptés : de ce fait, bien des porteurs de projet ont, ici ou là, inventé une réponse avec les ressources présentes sur leur territoire ou dont ils avaient connaissance, sans pouvoir nécessairement s'appuyer – à l'exception notable des centres ressources illettrisme, dont le réseau national est d'ores et déjà opérationnel – sur des « lieux-ressources » clairement identifiés.

En ce sens, il faut se réjouir que l'appel à projets 2015 ait affiché comme premier objectif « *d'outiller les acteurs du monde de la culture et du champ social* ». Bien qu'à l'été 2016, de nombreux outils conçus à la suite de la consultation se soient encore trouvés dans une phase de pré-finalisation, les prototypes présentés ont laissé entrevoir des perspectives tout à fait fécondes : tel est le cas, par exemple (et sous bénéfice d'inventaire), du « kit@lire » élaboré par le Centre du livre et de la lecture de Poitou-Charentes, de l'outil pédagogique « CinAimant » imaginé par l'association Tilt à Marseille, de « Bili, la brouette qui cultive le goût des livres » inventée par Signes de sens à Lille ou, dans la même ville, d'Euryno, le « jeu sérieux » conçu par id6... en attendant le jeu en cours de réalisation sur l'initiative de la Médiathèque de Cambrai. À l'évocation de ces outils, toutes les personnes interrogées ont manifesté un vif intérêt et souhaité que l'occasion leur soit donnée de pouvoir les découvrir en direct, en rencontrer les initiateurs, voire mener une expérimentation sur leur propre territoire.

Ces observations illustrent plusieurs besoins ou attentes exprimés par les porteurs de projet :

- *primo*, donc, besoin d'*outils* ayant fait la preuve de leur efficacité mais susceptibles aussi d'être adaptés au contexte particulier du territoire et des personnes auxquelles s'adresse l'action envisagée ;

- *secundo*, besoin de *moments de rencontre* entre des acteurs qui, quoique issus de champs professionnels différents, ont en commun ce croisement entre action culturelle et plus grande sécurité linguistique ; de telles rencontres peuvent être envisagées à l'échelle nationale – celle qu'organise à Montreuil, le 12 décembre 2016, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France peut constituer un premier test –, mais également à l'échelle régionale – le réseau « action culturelle et langue française » mis en place depuis une quinzaine d'années en Rhône-Alpes propose ainsi, le 18 octobre 2016, à l'échelle désormais de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, une journée au cours de laquelle les responsables des projets « Vocabulons » (Département du Val-de-Marne) et « Bili » (Signes de sens, Lille) sont conviées à présenter les outils mis au point. On peut aussi imaginer que de telles rencontres s'adressent à des réseaux déjà existants, qu'ils soient associatifs – par exemple, le Centre ressources illettrisme de Provence-Alpes-Côte-d'Azur avait invité, le 28 juin 2016, des représentants d'autres régions – ou professionnels – lors de l'entretien avec Thierry Claerr, chef du bureau de la lecture publique (ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture) a été ainsi évoquée la possibilité de consacrer à la thématique de l'appel à projets des temps de réunion de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) ou de la fédération qui regroupe les agences régionales du livre et de la lecture ;

- *tertio*, des besoins en *formation* (apport théorique sur l'apprentissage linguistique, ingénierie culturelle, méthodologie de projet...), que ces formations s'adressent de façon distincte et spécialisée à des professionnels précisément identifiés – bibliothécaires, médiateurs d'équipements culturels, animateurs socio-éducatifs, formateurs en « français langue étrangère », intervenants de l'insertion socio-professionnelle (salariés ou bénévoles), chefs de projet « politique de la ville », chargés de mission « illettrisme », agents de services pénitentiaires d'insertion et de probation, éducateurs spécialisés de la protection judiciaire de la jeunesse etc. – ou qu'au contraire, elles soient conçues pour mêler dans le même temps de formation des professionnels exerçant des métiers différents – relevons à cet égard que la demande de telles « formations croisées » a été fréquemment évoquée ;

– *quarto*, des besoins de *mise en réseau(x)*, qu'il s'agisse, là encore, de l'instauration d'un réseau national dédié à cette thématique ou de réseaux régionaux, voire locaux – à l'échelle des intercommunalités plutôt que des villes, est-il souvent souligné. Qui dit réseau suppose évidemment des « têtes de réseau » clairement identifiées, auxquelles incombe la responsabilité de faire vivre le réseau : faire circuler l'information, encourager la diffusion des outils et des « bonnes pratiques », accompagner la mise en place de dynamiques territoriales, organiser des temps de rencontres et d'échanges d'expériences, représenter le réseau auprès des divers niveaux d'action publique ou d'autres réseaux professionnels ou associatifs, contribuer à la sensibilisation de nouveaux partenaires et élargir le réseau etc. Une telle structuration compte sans doute parmi les questions les plus cruciales pour la réussite et la pérennité de la politique à mettre en place en la matière – au plan national comme au plan territorial.

3. Du côté des collectivités publiques

Promulguée par le président de la République le 7 août 2015, la loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République », dite « loi NOTRe », énonce, en son article 103, que « *la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles [UNESCO] du 20 octobre 2005* ». Sans doute est-il peu de politiques publiques qui, plus que « l'action culturelle au service de la maîtrise du français », font écho à cet article. D'une part, parce que, comme on l'a vu, cette action se situe au croisement de nombreux champs d'intervention de la puissance publique et présente un caractère éminemment transversal, tant en ce qui concerne les enjeux qui lui sont liés que les acteurs – publics ou privés – qu'elle mobilise ; d'autre part, parce que les projets qu'elle suscite interrogent très directement la question de la « participation à la vie culturelle » qui se trouve au cœur des « droits culturels » cités dans le texte de loi.

À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler qu'en insérant dans la loi cette notion de « droits culturels », le législateur se situe dans la droite ligne des grands textes fondamentaux ratifiés par notre pays, qu'il s'agisse de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948)³⁶ – « *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent* » (art. 27-1) –, du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (1966)³⁷ – « *Les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit : a) De participer à la vie culturelle [...]* » – ou, donc, de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005)³⁸ – « *La culture étant un des ressorts fondamentaux du développement, les aspects culturels du développement sont aussi importants que ses aspects économiques, et les individus et les peuples ont le droit fondamental d'y participer et d'en jouir* » (art. 2-5). On pourrait y ajouter la *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* (2007)³⁹ qui, sans être un texte ratifié par les États et s'imposant en droit international, a néanmoins été rédigée sous l'égide de l'UNESCO et, depuis sa publication, interpelle de façon continue et profonde aussi bien les responsables des politiques publiques de la culture que les professionnels concernés : « *Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix* » (art. 5a).

Au-delà de ces aspects fondamentaux – dans lesquels on retrouve la notion de dignité de l'être humain, si souvent évoquée par les porteurs de projet lors des entretiens –, la problématique de « l'action culturelle au service de la maîtrise du français » s'inscrit désormais dans un contexte nouveau, lié à l'évolution qu'a connue, depuis plusieurs décennies, l'action des pouvoirs publics. Rendant compte des « journées d'agitation d'idées » organisées à Rennes, les 28 et 29 novembre 2013, par l'Association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations de France (ADAC-GVAF), un de ses responsables, Michel Rotterdam, a fait, dans un document de synthèse intitulé « Les nouvelles urgences de la culture en milieu urbain », l'observation suivante : « *Le projet culturel se pense désormais à l'échelle du territoire, non dans sa définition administrative, mais sous l'angle du territoire vécu et pratiqué. Cette nouvelle approche nous demande d'adapter nos compétences afin de faire vivre les trois acceptions de l'urbanité : le collectif, la qualité de la relation à l'autre et la démocratie urbaine* »⁴⁰. À l'évidence, les actions conduites dans le cadre de l'appel à projets s'intègrent étroitement dans ces « trois acceptions » : aussi devient-il en effet « urgent » d'imaginer des modes de coordination ou de gouvernance des politiques publiques qui prennent en compte cette réalité du « territoire vécu et pratiqué ». Comme le montrent les contrats de ville ou certains dispositifs expérimentaux – on songe de nouveau à la *Charte de coopération culturelle* mise en œuvre par la Ville de Lyon depuis 2004 et prochainement étendue à la Métropole de Lyon⁴¹ –, cette approche territoriale est mieux à même de garantir la coordination des divers services ou équipements publics concernés, de même que l'inscription des initiatives associatives ou privées au sein d'une dynamique globale. Mais elle sous-entend qu'une des collectivités publiques – plutôt l'État déconcentré, la Région ou l'intercommunalité – prenne en charge le « chef-de-filat » de cette coopération transversale à l'échelle d'un territoire.

Afin de mieux identifier les différentes responsabilités qu'a la puissance publique en la matière, il peut être commode de s'inspirer, à la suite de Pierre Moulinier⁴², de la grille d'analyse élaborée en son temps par le politologue nord-américain Theodore J. Lowi⁴³ et de regrouper ces différentes responsabilités au sein des quatre grandes modalités qui s'offrent à toute politique publique :

- « édicter la norme » : le pouvoir régalien ;
- « gérer » : la prise en charge directe d'une mission ;
- « redistribuer » : la possibilité de soutenir l'action privée, par exemple par voie de subvention ;
- enfin, « animer » : la capacité à structurer et à coordonner l'action des différents opérateurs, publics ou privés.

3.1 Édicter la norme

La première des modalités d'action de la puissance publique consiste donc à « édicter la norme » : en l'occurrence, il s'agit de rédiger l'appel à projets, de façon à en préciser les objectifs, le périmètre, le calendrier et les modalités de réponse. L'adhésion majoritaire à ce type de procédure a déjà été relevée, de même que les réticences de certaines personnes interrogées à son égard. Ces remarques contrastées rejoignent ce qu'écrivent les auteurs de l'étude intitulée *Élargir la participation à la vie culturelle* : « *L'appel à projets est un instrument rencontré dans de très nombreux exemples étudiés.*

Il est souvent utilisé par les acteurs publics, mais également par des opérateurs de terrain et présente des aspects contradictoires : s'il peut favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles formes artistiques et culturelles, il tend dans certains cas à transformer les opérateurs culturels en prestataires, ou à fragiliser des structures, contraintes à raisonner sur du court terme »⁴⁴. On retrouve là certaines observations recueillies au cours des entretiens, qui soulignaient le côté potentiellement « contre-productif » – le terme a été employé par une des personnes interrogées – de cette procédure pour une politique qui s'affiche comme « pérenne ». Sans doute ces mêmes contempteurs de l'appel à projets souscriraient-ils aux recommandations formulées dans l'étude déjà citée : « Il semble donc important de proposer des politiques qui veillent à soutenir des projets innovants, à favoriser la créativité et l'expérimentation, tout en mettant en place des dispositifs qui permettent aux acteurs de se projeter et d'entreprendre dans la durée »⁴⁵.

Pour autant, si une large majorité des personnes interrogées s'est prononcée en faveur de ce type de procédure, c'est que cet appel à projets – la remarque est revenue dans plusieurs entretiens – était suffisamment souple pour offrir tout à la fois un cadre clair et susciter des initiatives très variées. Au cours des échanges est également apparue la suggestion, déjà présentée⁴⁶, d'un appel à projets « à temporalité variable », accompagné, le cas échéant, d'un conventionnement pluri- annuel proposé à certains opérateurs, de façon à sécuriser leur engagement dans la politique menée.

3.2 Gérer

La deuxième modalité de la politique publique consiste à prendre en charge directement ce que Pierre Moulinier appelle la « *fourniture de services aux citoyens* »⁴⁷ ; en matière culturelle, sociale ou socio-culturelle, la tradition française de l'État-Providence fait que de très nombreux équipements intervenant dans ces champs sont gérés par les collectivités publiques – en réalité, bien plus que l'État, les collectivités territoriales, et notamment les communes. S'agissant de l'action culturelle, de nombreux opérateurs potentiels relèvent d'une tutelle publique directe : c'est le cas de très nombreux musées, théâtres, salles de spectacle, établissements d'enseignement artistique... et principalement des médiathèques. Or, si l'analyse fait apparaître, parmi les porteurs de projet, une large majorité d'associations « loi 1901 », nombreux sont aussi les équipements culturels en régie directe à s'être mobilisés, et plus nombreux encore ceux qui, à défaut d'être à l'initiative des projets, en ont été des partenaires actifs.

Dans ces conditions, une campagne de sensibilisation visant les responsables de ces équipements se révélerait sans doute fructueuse, qu'on pourrait imaginer à la fois à l'échelle nationale par l'intermédiaire des réseaux nationaux animés par l'État – « musées de France », « centres dramatiques nationaux », « scènes nationales », « centres d'art contemporain », « villes et pays d'art et d'histoire »... – et à l'échelle territoriale, *via* l'insertion, dans les conventions d'objectifs conclues avec leurs responsables, de dispositions les incitant à développer des projets en ce domaine ou, à tout le moins, à apporter leur concours aux projets nés sur leur territoire. Les exemples du Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, de la Commune-Centre dramatique national d'Aubervilliers, de la Médiathèque d'agglomération de Cambrai attestent la plus-value que peuvent apporter, grâce à leur taille et au professionnalisme de leurs équipes, de tels établissements.

Afin d'assurer l'écho le plus large à cette campagne de sensibilisation, sans doute serait-il pertinent de mobiliser d'abord les associations d'élus : après tout, la *Déclaration* commune signée en 2014 à Avignon par onze d'entre elles n'affirme-t-elle pas qu'un « *territoire culturel n'est pas un périmètre géographique fixe, mais un ensemble de personnes liées par une communauté d'émotions, de confrontations de valeurs, de dialogues d'identités, d'héritages et de goûts. Ces communautés culturelles multiples, croisées, ignorent les frontières administratives car la culture et les arts croisent l'intuition la plus personnelle et la teneur d'universalité de leur puissance d'émancipation, le "terrain" et le monde, le proche et le lointain* »⁴⁸ ? Et ne lit-on pas, dans le « document d'orientation politique » adopté en janvier 2013 par la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) le paragraphe suivant : « *C'est pourquoi il nous faut aujourd'hui promouvoir une politique culturelle qui place la reconnaissance des droits culturels au fondement de son action et la dignité des personnes comme son objectif central, permettant ainsi la prise en compte du désir d'expérimentation créatrice de chacun et la valorisation des identités collectives, et par-delà, le dialogue entre les individus et les groupes* »⁴⁹ ? Qui ne voit que les projets retenus font écho avec acuité à ces propos ?

Au-delà des élus – sous l'autorité desquels, rappelons-le, se trouvent placés la majorité des équipements culturels de notre pays –, il conviendrait également de mobiliser les associations professionnelles, qu'il s'agisse des « techniciens » de l'administration de la culture – telles la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales (FNADAC) ou l'Association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations de France (ADAC-GVAF), déjà citées – ou des organisations regroupant par métiers les professionnels des différents secteurs culturels : à l'Association des bibliothécaires de France (ABF) déjà évoquée pourraient s'ajouter l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF), l'Association française des orchestres (AFO), la Réunion des opéras de France (ROF) etc.

Une telle mobilisation des établissements culturels sous tutelle des collectivités territoriales pourrait s'avérer d'autant plus féconde que beaucoup de ces établissements – suite, du reste, à l'action du ministère de la Culture, *via* par exemple les chartes des missions de service public⁵⁰ ou la loi sur les musées de France⁵¹ – comptent, au sein de leurs équipes, des professionnels de la médiation dont le métier consiste précisément, pour partie, à concevoir et mener des projets culturels en lien avec les structures scolaires, sociales ou socio-éducatives présentes sur leur territoire⁵². À cet égard, il serait d'autant plus utile d'interpeller l'association qui les regroupe – Médiation Culturelle Association – que ses membres ont, depuis une quinzaine d'années, fourni un important travail visant à élaborer leur « référentiel » de métier, dont témoigne par exemple la *Charte déontologique de la médiation culturelle*, où il est notamment déclaré : « *La médiation culturelle s'inscrit dans une histoire, celle des droits de l'homme, de la citoyenneté et de la diversité culturelle, dans une visée humaniste [...] Elle vise à une participation culturelle de tous à la vie de la Cité et contribue en ce sens au projet de démocratie. [Dans tout acte de médiation], la personne [...] est considérée et prise en compte dans sa totalité, tant dans sa singularité que dans son inscription sociale, culturelle, historique* »⁵³. Des propos auxquels souscriraient, sans nul doute, les porteurs de projet rencontrés.

3.3 Redistribuer

Troisième des modalités de l'action publique selon Theodore J. Lowi, la fonction redistributrice passe essentiellement, pour ce qui concerne notre champ d'étude, par la subvention. Les associations connaissent évidemment très bien cette forme de soutien de la puissance publique, puisque, bien souvent, elle constitue l'essentiel de leurs moyens budgétaires. Toutes les collectivités publiques y ont recours, de la plus petite commune à l'État dans toutes ses composantes. Compte tenu que notre échantillon est composé à 70 % par des associations (*cf.* p. 22), la grande majorité des ressources budgétaires dédiées à « l'action culturelle au service de la maîtrise du français » – y compris le million d'euros qu'y a consacré le ministère de la Culture et de la Communication – ont été réparties sous cette forme.

C'est dire l'importance de cette fonction redistributrice dans la mise en œuvre de la politique en question. Si, dans leur grande majorité, les porteurs de projet sont très familiers des procédures qui s'attachent aux demandes et aux versements de subventions, plusieurs font état d'une certaine inquiétude quant à l'insécurité que fait naître depuis quelques décennies le quasi-abandon – à l'exception de quelques grandes structures associatives ou de fédérations – des subventions de fonctionnement, au bénéfice de subventions liées aux projets présentés par les opérateurs... dont témoigne, du reste, la pratique de l'appel à projets.

Or, cet état de fait conduit à fragiliser les associations, au point parfois de les menacer dans leur existence même, voire de contribuer à leur disparition pure et simple. Beaucoup de porteurs de projet souhaitent par conséquent que, si une politique résolue est mise en place afin de développer dans la durée la maîtrise du français *via* l'action culturelle, des négociations soient engagées avec les financeurs publics potentiels afin de sécuriser dans des documents pluri-annuels, type convention ou contrat, les financements nécessaires à la réalisation des objectifs. On sait que de telles conventions existent déjà, qui regroupent parfois, autour du projet d'une association, plusieurs collectivités publiques : l'Espace Pandora a ainsi conclu depuis plusieurs années un document de ce type, qui lui garantit le soutien de trois collectivités, l'État (Direction régionale des affaires culturelles), la Région (désormais Auvergne-Rhône-Alpes) et la Ville de Vénissieux (Métropole de Lyon), où l'association a son siège et où elle développe de nombreuses actions. Parmi les objectifs pris en compte par la convention figure précisément « *la coordination d'actions visant à une plus grande maîtrise de la langue française (« jeu des dix mots » etc.) auprès de différents publics sur l'ensemble du territoire de Rhône-Alpes* ». Une configuration qui a sans doute permis à l'Espace Pandora de réagir rapidement à l'appel à projets afin de proposer, en lien avec des associations de lutte contre l'illettrisme et des établissements pénitentiaires de la région, le projet intitulé « Puissance 10 »... et de le mener à bien.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de généraliser de façon systématique le principe de telles conventions. Mais sans doute la puissance publique dans son ensemble gagnerait-elle à identifier, sur certains territoires ou dans certaines régions, des opérateurs présentant une garantie à la fois en termes de compétences et de savoir-faire, et susceptibles de conduire un programme pluri-annuel créant les

conditions d'une évolution favorable au regard des objectifs fixés. Une telle stratégie aurait le mérite, non seulement de permettre aux salariés associatifs d'exercer leur métier dans des conditions plus sereines, mais aussi de consolider les partenariats mis en œuvre sur le territoire ainsi que l'inscription et la visibilité de l'action dans le « paysage » local.

À l'échelle nationale, il faut en tout cas se réjouir de l'inscription explicite de la thématique de l'appel à projets dans les conventions que le ministère de la Culture et de la Communication a récemment (juin 2016) signées avec les fédérations d'éducation populaire, dont on sait qu'elles regroupent de nombreuses associations actives en matière d'action culturelle et linguistique. Conclues pour la période 2016-2018, ces conventions mentionnent ainsi « *l'action culturelle au service de la langue française* » dans la deuxième section des « *domaines d'intervention prioritaires* », intitulée « *L'expression et l'apprentissage du sens critique* » : le paragraphe 2.1 précise en outre que « *les fédérations s'efforcent de réduire les inégalités face à la maîtrise de la langue qui contribuent à creuser davantage les écarts dans les trajectoires individuelles, aux plans social, culturel et professionnel* »⁵⁴.

Même si ces conventions ne s'accompagnent pas nécessairement de subventions *ad hoc*, l'effet d'entraînement pourrait se révéler non négligeable dans le cadre d'une mobilisation territoriale importante, tant les mouvements d'éducation populaire – et, de façon générale, les associations qui, même sans être affiliées à aucune des fédérations, se retrouvent dans les valeurs fondamentales qu'ils défendent (« *la citoyenneté, l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice* », pour reprendre les termes de la convention) – sont nombreux à être implantés sur l'ensemble du territoire national. Dans un même ordre d'idées et dans le souci de sensibiliser le plus grand nombre possible des structures subventionnées, une convention analogue pourrait être envisagée avec la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (COFAC) ou certaines parmi la vingtaine de fédérations qu'elle réunit.

3.4 Animer

Si le soutien financier est évidemment indispensable, surtout s'il est constant, les collectivités publiques peuvent également puissamment contribuer au développement des actions en activant la quatrième et dernière des modalités chères à Théodore J. Lowi, celle qu'il appelle « animer ». Ce terme, qui n'est évidemment pas à prendre dans l'acception que privilégient les mouvements d'éducation populaire, se traduit par des initiatives qui, sans forcément impliquer une responsabilité de gestion ou le financement de tous les acteurs, visent à créer les conditions d'une action concertée des différents opérateurs sur un même territoire.

En l'occurrence, il peut s'agir :

- de créer, par-delà les cloisonnements professionnels, les conditions de la rencontre entre les différents organismes engagés dans l'action ou susceptibles d'y être impliqués : la journée du 12 décembre 2016 à Montreuil, déjà évoquée, en constitue une éloquente illustration ;
- de faciliter, par ce type de rencontres ou tout autre moyen de diffusion (publication, site internet dédié, actions de formation...), le partage des expériences et des outils ;
- de soutenir les réseaux déjà existants ou d'encourager ceux qui pourraient émerger, voire de prendre directement en charge leur animation ;

- de développer les formations spécialisées, qu’elles concernent une catégorie bien identifiée de professionnels – les bibliothécaires, les enseignants de « français langue étrangère », les éducateurs spécialisés, les médiateurs culturels, les animateurs socio-éducatifs... – ou, à l’inverse, qu’elles regroupent des acteurs relevant de plusieurs secteurs... comme on l’a vu, l’organisation de telles « formations croisées » est une des attentes souvent exprimées par les opérateurs ;
- de mettre en place des actions de sensibilisation s’adressant aux partenaires potentiels de l’action, qu’il s’agisse des services de l’État, des collectivités territoriales – à l’échelle de leurs élus comme de leurs agents –, des associations professionnelles etc. ;
- d’encourager la conception, la production et la diffusion d’outils spécialisés ;
- de mettre en place une stratégie d’évaluation et de recherche-action permettant de mesurer les effets de la politique menée et d’en corriger, le cas échéant, certains aspects ;
- etc.

À l’échelle nationale, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France semble être à l’évidence la structure administrative la plus qualifiée pour « animer » cette politique d’« action culturelle au service de la maîtrise du français », en lien étroit avec les ministères et organismes membres du comité de suivi – auxquels pourraient s’adjoindre, comme on l’a vu, d’autres administrations pour l’heure non représentées (Éducation nationale, Agriculture, Direction de la jeunesse, de l’éducation populaire et de la vie associative...) ainsi que la future Agence de la langue française pour la cohésion sociale. La bonne réalisation de cette mission imposerait toutefois que lui soient donnés les moyens en personnel et budgétaires de la mener à bien.

À l’échelle régionale, l’animation de cette politique pourrait être assurée, selon les territoires, par des services de l’État – préfet délégué à l’égalité des chances dans les départements concernés, Direction régionale des affaires culturelles... – ou, dans le cadre de la délégation de compétence prévue par la « loi NOTRe » (art. 105) – par la Région ; des coordinations infra-régionales pourraient également être mises en place sur certains territoires, soit à l’échelle départementale, soit à l’échelle métropolitaine ou intercommunale.

Afin de structurer et d’inscrire dans la durée les responsabilités de certaines collectivités en matière d’animation territoriale de la politique concernée, il pourrait être utile de faire figurer cette mission dans certains documents contractuels conclus entre les collectivités publiques, soit à caractère général – contrats de ville ou contrats de ruralité –, soit spécialisés dans le domaine culturel : conventions de développement culturel ou pactes culturels. On pourrait également mobiliser pour cela les contrats territoires-lecture, voire, s’inspirant de ce dispositif, créer des « contrats territoire-langue française » spécifiquement dédiés à cette politique. Consacrée aux contrats territoire-lecture, une étude parue en 2012 souligne par exemple que « *le contrat territoire-lecture peut permettre le recrutement d’un coordinateur du réseau grâce au cofinancement de l’État et favoriser le dialogue entre les différents établissements et leurs personnels au sein du réseau* » ; un autre bilan, établi à la date du 1^{er} janvier 2015, rappelle qu’un des objectifs de ce dispositif est de « *créer des dynamiques de développement dans les territoires prioritaires, en favorisant les coopérations entre l’ensemble des acteurs susceptibles d’intervenir dans le champ de la lecture publique, qu’il s’agisse des professionnels de ce secteur,*

bibliothèques ou associations, ou d'acteurs issus d'autres horizons de l'intervention publique, Éducation nationale, Jeunesse et Sports, parentalité et petite enfance » ; il souligne par ailleurs que ces contrats ont été conçus comme des « outils de rationalisation territoriale des politiques de lecture publique » et qu'ils « permettent de structurer des réseaux » tout en constituant « un outil souple » et « un levier pour la montée en puissance d'une collectivité sur la lecture »⁵⁵.

Une chose est sûre : compte tenu des enjeux identifiés, du caractère éminemment transversal des actions, de la diversité des territoires concernés et de l'hétérogénéité des partenaires susceptibles d'être mobilisés, une coordination s'impose, à l'échelle nationale comme territoriale, afin d'optimiser la mise en œuvre de cette politique constante et concertée d'« action culturelle au service de la maîtrise du français » que l'ensemble des personnes interrogées appellent de leurs vœux.

Notes

1. Didier Lelong, directeur du Facteur Théâtre, Reims. Entretien du 26 août 2016.
2. Depuis un décret en date du 31 mars 2014, les missions de cette agence sont exercées par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et, donc, de l'Acisé.
3. Le texte de l'appel à projets est disponible en ligne : http://nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr/sites/nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/CERFA_PRATIQUES_LANGAGIERES
4. Abdel-Sayed (Edris).- « De l'apport des pratiques culturelles en formation d'adultes peu scolarisés », in : *Le Journal de l'alpha*, n° 180, septembre-octobre 2011, p. 65-84 [en ligne : http://www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/ja180_a_quoi_sert_l_alpha-2.pdf].
5. Jacobi (Daniel).- « Éducation non formelle et publics du champ social », in : *Accueillir les publics en apprentissage du français. Guide à l'attention des professionnels de musées.*- Paris, Musée du Louvre / Ministère de la Culture et de la Communication (DGLFLF), s. d. [2015] [coord. Claire Extramiana, Cathy Losson et Fabienne Martet ; en ligne : http://mini-site.louvre.fr/trimestriel/2016/Guide_maitrise_des_langues/files/assets/basic-html/page21.html]. Daniel Jacobi a fait partie des intervenants de la « journée de valorisation des projets d'éducation artistique et culturelle à valence linguistique avec et pour des jeunes sous protection judiciaire » organisée le 12 septembre 2016 au Centre Georges-Pompidou (Paris) par l'Association médiations culturelles & expérimentations sociales (AMCES).
6. Schiller (Friedrich von).- *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme.*- Paris, Aubier, 1992.
7. Kerlan (Alain).- « Lettre sur l'éducation esthétique aux princes d'aujourd'hui », in : *NECTART*, n° 2, 1^{er} semestre 2016, p. 78-85.
8. Caune (Jean).- « L'expérience esthétique engage la personne dans la totalité de son rapport au monde », in : *Au beau milieu. Médiateurs culturels, animateurs socio-éducatifs : comment agir ensemble ?*- Genouilleux, Éditions La passe du vent, 2016 [coll. « Politiques culturelles et territoires » ; coord. Lyson Faucherand, Michel Kneubühler, Bernard Noly et Léa Petitcoulaud].
9. Cf. *supra*, note 3.
10. *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2001) ; *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005) [en ligne : <http://portal.unesco.org/fr>].
11. *Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, dite « Convention de Faro » (2005) [en ligne : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/identities/faro2_FR.asp?].
12. *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* (2007) [en ligne : <http://droitsculturels.org/>].
13. Loi du 7 août 2015 « portant nouvelle organisation territoriale de la République », dite « loi NOTRe » (art. 103) ; loi du 7 juillet 2016 « relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine » (art. 3).
14. « Des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires. Document d'orientation politique ».- Saint-Étienne, FNCC, 2013.
15. « Nos engagements », ADAC-GVAF, septembre 2014 [en ligne : reseauculture21.fr/wp-content/uploads/2014/12/ADAC-GVAF-Nos-engagements-2-10-2014.pdf].
16. Avec une « équipe d'artisans de la vie en commun », Jean Bojko a fondé en 1982 à Corbigny (Nièvre), le TêATr'ÉPROUVêTe, qui a fait des « mises en scènes dans l'espace social autour de faits de société » sa marque de fabrique [en ligne : <http://www.theatreprouvette.fr/>].
17. *Des aventures culturelles. Guide pratique des actions culturelles et artistiques pour les mineurs sous protection judiciaire.*- [Paris], Cultures, publics et territoires, 2010 [dir. Patrick Facchinetti].
18. Lenoir (Hugues).- « Culture et maîtrise de la langue : (re)trouver le goût d'apprendre », 10 novembre 2015 [en ligne : <http://www.hugueslenoir.fr/culture-numerique-et-maitrise-de-la-langue/>].
19. Schiller (Friedrich von).- *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme, op. cit.*
20. Bruneau (Aurélie).- « Insérer ou s'insérer linguistiquement ? », in : *L'Écho de ma langue. Enjeux sociaux et culturels de la diversité des langues.*- Lille, Tam Tam 59, 2007 [actes des journées de séminaire des 18 et 19 décembre 2006 ; coord. Bernard Zongo].

21. Spectacle Lena & Friends, organisé le 16 juin 2016 à Jeumont (Nord) par les apprenants de l'association Mots et Merveilles (Aulnoyes-Aymeries).
22. *Langue française et inclusion sociale*.- Lyon, La Caravane des dix mots, octobre 2013 [en ligne : <https://www.caravanedesdixmots.com/telechargements/langue-francaise-inclusion-sociale.pdf>].
23. Mis en œuvre à Saint-Denis par le Musée d'art et d'histoire et les maisons de quartier Pierre-Sémard et Romain-Rolland, le projet « Partageons le musée » a donné lieu à l'édition d'un livret qui porte le même titre.
24. **Bordeaux (Marie-Christine), Burgos (Martine) et Guinchard (Christian)**.- *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme, op. cit.*
25. *Ibid.*
26. *Expérimenter et innover au service d'un projet linguistique. Journée professionnelle des bibliothécaires du Val-de-Marne. 23 juin 2016*.- Créteil, Département du Val-de-Marne (Pôle Éducation Culture – Direction de la Culture), 2016.
27. Virginie Vallée, directrice de l'Alliance française, Cayenne. Entretien du 30 août 2016.
28. Les définitions sont extraites du Centre national de ressources textuelles et lexicales [en ligne : <http://www.cnrtl.fr>].
29. In : *La Gazette des communes, des départements et des régions*, 22 août 2014.
30. « Les bibliothèques dans les politiques publiques locales », s.d., en ligne sur le site du Motif, observatoire du livre et de l'écrit de la Région Île-de-France : <http://www.lemotif.fr/fr/actualites/agenda/on-y-etait/bdd/article/299>.
31. **Baron (Léa), Bonnet-Candé (Étienne), Marion (Guillaume) et Meunier (Emmanuelle)**.- *Politique culturelle locale. Pertinence et réalité de la transversalité*.- Grenoble / Nancy, Observatoire des politiques culturelles / Institut national d'études territoriales, septembre 2014 [en ligne : <http://www.observatoire-culture.net/>].
32. *Ibid.*
33. Pour de plus amples informations, se référer au site suivant : <http://www.polville.lyon.fr>
34. Fiche-bilan adressée par Isabelle Le Guilloux, directrice de Langue & Communication (Rennes, Bretagne) et entretien du 12 juillet 2016.
35. In : *L'art n'a que faire des lisières... Cycle de rencontres « Culture et médico-social » Rhône-Alpes 2014-2015*.- Genouilleux, Éditions La passe du vent, 2016 [coll. « Faire cité » ; dir. Séverine Legrand; coord. Michel Kneubühler].
36. En ligne : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
37. En ligne : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>
38. En ligne : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/cultural-expressions/the-convention/convention-text/>. Cf. aussi, *supra*, note 10.
39. Cf. *supra*, note 12.
41. Cf. *supra*, note 33. À noter que le poste de directeur de la culture de la nouvelle collectivité territoriale que constitue la Métropole de Lyon est précisément occupé aujourd'hui par Michel Rotterdam.
42. **Moulinier (Pierre)**.- *Politique culturelle et décentralisation*.- Paris, L'Harmattan, 1995.
43. **Lowi (Theodore J.)**.- « Four Systems of Policy, Politics and Choice », in : *Public Administration Review*, t. 32, 1972, p. 298-310.
44. **Arnaud (Lionel), Guillon (Vincent) et Martin (Cécile)**.- *Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères. Rapport final*.- Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, mars 2014 [étude commanditée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective].
45. *Ibid.*
46. Cf. *supra*, p. 35-36.
47. *Politique culturelle et décentralisation, op. cit.*

48. *Arts, culture et territoires : le partage de l'interrogation, le courage de l'imagination*, déclaration signée le 17 juillet 2014 par les onze associations suivantes : Association des maires ruraux de France (AMRF), Association des petites villes de France (APVF), Association des maires de France (AMF), Villes de France (ex-FVM, Fédération des villes moyennes), Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), Association des maires Ville & Banlieue de France (AMVBF), Association des communautés de France (ADCF), Association des communautés urbaines de France (ACUF), Assemblée des Départements de France (ADF), Association des Régions de France (ARF), Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC).
49. « Des politiques culturelles pour les *personnes*, par les *territoires*. Document d'orientation politique », *op. cit.*
50. *Charte des missions de service public pour le spectacle vivant* (1998) ; *Charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain* (2000) ; *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre* (2001). Ces trois documents ont été préparés sur l'initiative de Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication (1997-2000).
51. En vertu de la loi du 4 janvier 2002 « relative aux musées de France », aujourd'hui intégrée au *Code du patrimoine*, « chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil du public, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles » (art. 7 devenu art. L 442-7 du *Code du patrimoine*).
52. Sur ce sujet, voir : *Au beau milieu. Médiateurs culturels, animateurs socio-éducatifs : comment agir ensemble ?*, *op. cit.*
53. *Charte déontologique de la médiation culturelle*.- Lyon, Médiation Culturelle Association, 2010 [en ligne : <http://www.mediationculturelle.net/charte-deontologique/>].
54. En ligne sur le site du ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Developpement-culturel/Education-populaire>
55. « Le dispositif contrats territoire-lecture », novembre 2012 ; « Évaluation du dispositif des contrats territoire-lecture (CTL) », s. d. [2015] : études réalisées par le ministère de la Culture et de la Communication (Service du livre et de la lecture / Département des bibliothèques / Bureau de la lecture publique) ; en ligne sur le site du ministère : www.culturecommunication.gouv.fr/



Association Signes de sens, Lille (Nord).
« Bili, la brouette qui cultive le goût des livres » (prototype).

SECTION 4 – PRÉCONISATIONS ET PISTES DE TRAVAIL*

[N.B. : l'ordre dans lequel apparaissent les différentes préconisations ou pistes de travail ne renvoie à aucune préférence ou hiérarchie]

Conformément au souhait formulé dans la lettre de mission (*cf.* annexe 3), le lecteur trouvera recensées et classées dans cette section un certain nombre de préconisations et pistes de travail qui, pour la plupart, ont été inspirées par les entretiens menés avec les personnes interrogées. Pour une lecture plus aisée ont été distinguées d'une part, celles qui concernent le niveau national et, d'autre part, celles dont la mise en œuvre s'exercerait au niveau local ou régional.

Une préconisation s'inscrit avant toute autre : abandonner l'intitulé initial de l'appel à projets 2015 (« L'action culturelle au service de la maîtrise du français ») – qui, en raison du syntagme « au service de », peut trop facilement s'interpréter comme une *instrumentalisation* de l'action culturelle – et lui préférer tout simplement la conjonction de *coordination* « et » qui suggère à la fois coopération et égalité entre les deux termes qu'elle relie.

Par ailleurs, plutôt que de reprendre la formulation initiale « maîtrise du français » – maîtrise-t-on jamais une langue ? –, il est préconisé d'adopter le libellé figurant dans le projet de loi « Égalité et citoyenneté » en cours de discussion au Parlement, soit « *amélioration de la maîtrise de la langue française* », qui semble davantage correspondre aux réalités vécues par les participants aux divers projets étudiés¹.

Si ces préconisations liminaires sont acceptées, l'appel à projets « L'action culturelle au service de la maîtrise du français » donnerait ainsi naissance au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

1. Au niveau national

1.1 Inciter

- n° 1 – Renouveler annuellement un appel à projets en veillant à conserver un cadre souple et ouvert ; définir deux catégories en distinguant d'une part, les projets à échéance annuelle (liés à l'année scolaire ou à la saison culturelle), d'autre part, les projets à échéance pluri-annuelle (élaboration d'outils nouveaux et projets excédant douze mois).

- n° 2 – Encourager et soutenir (éventuellement, en dehors de l'appel à projets) la conception et la diffusion d'outils facilitant l'amélioration de la maîtrise du français.

- n° 3 – Inscrire à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel un temps d'échanges consacré au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » et sensibiliser à ce programme les associations d'élus² ou de techniciens territoriaux.

* Les notes et références bibliographiques correspondant à cette section figurent en page 68.

- n° 4 – En lien avec les animateurs des réseaux d'établissements ou de services sous tutelle d'un ministère (Culture et Communication ; Ville, Jeunesse et Sports ; Justice ; Intérieur ; Éducation nationale ; Outre-Mer etc.), inscrire à l'ordre du jour d'une réunion une information sur le programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » et/ou organiser une journée dédiée à ce programme.

- n° 5 – En lien avec la mission « mécénat » du ministère de la Culture et de la Communication, réunir le « cercle des mécènes et donateurs » afin de leur présenter, en présence de porteurs de projets, le programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

1.2 Pérenniser et structurer

- n° 6 – Inscrire le programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » dans un plan interministériel quinquennal consacré à la politique en faveur de l'égalité et de la citoyenneté.

- n° 7 – Inscrire des objectifs liés au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » dans les conventions ou protocoles interministériels.

- n° 8 – Renforcer, au sein de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, les ressources humaines et les moyens budgétaires dédiés au pilotage, à la coordination et à l'accompagnement du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

- n° 9 – Transformer le comité de suivi mis en place pour l'appel à projets 2015 (en le renforçant de représentants des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture ainsi que de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) en une instance permanente chargée d'assister la Délégation générale à la langue française et aux langues de France dans le pilotage du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

- n° 10 – Créer, sur le modèle des « contrats territoire-lecture », des « contrats territoire-langue française » dans lesquels inscrire des actions liées au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

1.3 Accompagner

- n° 11 – Développer, en lien avec des universités et des équipes spécialisées, des programmes de recherche sur les projets retenus dans le cadre du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » : objectifs, méthodes pédagogiques, dynamiques territoriales ou (inter-)professionnelles, modalités de mise en œuvre, évaluation...

- n° 12 – Organiser annuellement une rencontre nationale regroupant les porteurs de projet retenus dans le cadre du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » ainsi que des représentants d'organismes désireux de participer à l'appel à projets qui suivra.

- n° 13 – Mettre en place annuellement, en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale, les organisations professionnelles, les fédérations d'éducation populaire et tout organisme pertinent, un programme de formation destiné à outiller les porteurs de projet (méthodes pédagogiques, ingénierie culturelle, méthodologie de projet...) et à amplifier la diffusion des outils existants.

1.4 Communiquer

- n° 14 – Créer un portail internet dédié au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » et y regrouper présentations d'expériences, résultats des recherches engagées, conseils en méthodologie de projet, orientation bibliographique, carnet d'adresses...

- n° 15 – Éditer un ouvrage présentant une vingtaine de projets retenus dans l'appel à projets 2015, accompagnés de paroles de participants et d'opérateurs, de contributions d'experts et d'informations sur le programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

- n° 16 – En lien avec une chaîne de télévision ou une société de production audiovisuelle, réaliser un film documentaire présentant des projets retenus dans le cadre du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » et le diffuser sur une chaîne nationale lors de la Semaine de la langue française et de la francophonie (autour du 20 mars) avant de le mettre en ligne sur le site internet dédié.

2. Au niveau local ou régional

2.1 Encourager

- n° 17 – Sensibiliser au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » les établissements et services placés sous la tutelle des collectivités territoriales ainsi que les associations qu'elles soutiennent.

- n° 18 – Organiser à l'échelle locale ou régionale, en lien avec la coordination nationale du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française », des présentations des outils existants.

- n° 19 – Inscrire les objectifs liés au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » dans les conventions de développement culturel associant l'État et les collectivités territoriales ainsi que dans les contrats de ville ou contrats de ruralité.

- n° 20 – Mettre en œuvre, sur des territoires où une forte proportion de personnes en insécurité linguistique aura été repérée, des « contrats territoires-langue française » déclinant les objectifs du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

- n° 21 – Renforcer, au sein des services de l'État ou des collectivités territoriales concernées (notamment Région, grandes villes et groupements de communes), les ressources humaines et les moyens budgétaires dédiés au pilotage, à la coordination et à l'accompagnement du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

2.2 Animer et coordonner

n° 22 – À l'échelle locale ou régionale, créer une instance de concertation associant les services de l'État, les collectivités territoriales et des représentants des opérateurs destinée à assurer la cohérence des actions liées au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » et à renforcer la coopération transversale des équipements et services sous tutelle publique (toutes collectivités confondues) ainsi que des associations soutenues par la puissance publique.

- n° 23 – Inscrire dans chaque région la mise en place d’une déclinaison régionale du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » à l’ordre du jour de la « Conférence territoriale de l’action publique » prévue par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM »).

- n° 24 – À l’échelle régionale, nommer au sein des services de l’État ou de la Région (ou de l’agence régionale chargée de la lecture publique), un coordonnateur régional du programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » chargé, en lien avec la coordination nationale, d’animer le réseau régional.

- n° 25 – Organiser annuellement une rencontre régionale regroupant les porteurs de projet déjà engagés dans le programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » ou susceptibles de s’y impliquer.

- n° 26 – Mettre en place, en lien avec la (ou les) délégation(s) régionale(s) du Centre national de la fonction publique territoriale, les organisations professionnelles, les fédérations d’éducation populaire et tout organisme pertinent, un programme de formation destiné à outiller les porteurs de projet déjà engagés dans le programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » ou susceptibles de s’y impliquer.

2.3 Sécuriser

- n° 27 – Conclure, avec des opérateurs fortement engagés dans des actions liées au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française », des conventions pluri-annuelles associant, outre le porteur de projet, une ou plusieurs collectivités publiques (État déconcentré, Région, Département, commune ou groupement de communes).

- n° 28 – Veiller à la simplification des démarches et du suivi administratifs des projets liés au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française ».

2.4 Valoriser

- n° 29 – Dans les territoires où des projets liés au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » se sont développés, organiser, à l’occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie (autour du 20 mars) ou en fin d’année scolaire (juin), une restitution publique des productions réalisées par les participants aux différents projets.

- n° 30 – Mobiliser la presse des collectivités locales – écrite, audiovisuelle ou numérique – pour valoriser les productions issues des projets liés au programme « Action culturelle et amélioration de la maîtrise de la langue française » se déroulant sur le territoire de la collectivité éditrice de l’organe de presse.

Notes

1. En ligne sur le site du gouvernement : <https://www.egalite-citoyennete-participez.gouv.fr/project/une-meilleure-maitrise-de-la-langue-francaise-par-tous-a-tout-age/presentation/presentation-5>

2. Cf. *supra*, p. 63, note 48.

ANNEXES

1. L'appel à projets national
« L'action culturelle au service de la maîtrise du français » (juin 2015)
2. Composition du comité de sélection (état au 25 août 2015)
3. Évaluation qualitative : lettre de mission
4. Évaluation qualitative : composition de l'échantillon
5. Évaluation qualitative : grille d'entretien

Partageons le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis



Projet réalisé par les apprenants du français Session 2015/2016
Maisons de quartier Pierre Sémard et Romain Rolland



Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).
« Partageons le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis ». Projet réalisé par
les apprenants du français (maisons de quartier Pierre-Semard et Romain-Rolland).

Annexe 1

Appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français »

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, la langue française permet la communication entre tous. Sa maîtrise est donc une composante essentielle du vivre-ensemble.

Si notre cadre constitutionnel et légal en vertu duquel « *la langue de la République est le français* » illustre le rôle-clé de notre langue dans le sentiment d'appartenance à la République, les fortes inégalités dans la pratique et la maîtrise du français constituent un obstacle de taille à l'adhésion à ce modèle.

Il est donc nécessaire, dans une perspective de réduction des inégalités face à la langue française, d'en faciliter l'accès pour toutes les personnes chez qui les mécanismes de relégation comme de non-participation à la vie sociale produisent une insécurité linguistique, qui est souvent culturelle. Qu'il s'agisse de développer les compétences à l'écrit, comme à l'oral, de personnes scolarisées en France ou de permettre à des migrants allophones de communiquer en français, à l'oral comme à l'écrit, les pratiques culturelles et artistiques de même que le contact avec les œuvres constituent un levier d'action efficace pour l'appropriation du français. En retour, celle-ci peut favoriser l'accès à l'offre culturelle.

Pour cela, des formes particulières de médiation doivent être mises en place avec le concours des réseaux et des opérateurs de la culture comme de ceux du champ social. Leur sensibilisation et leur formation au moyen de méthodes et d'outils pertinents apparaît ici comme nécessaire à la mise en place de dispositifs de démocratie culturelle adaptés aux caractéristiques de personnes en insécurité linguistique.

Aussi, et conformément aux décisions prises par le Comité interministériel à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, le ministère de la Culture et de la Communication, en s'appuyant sur l'expérience développée à ce jour, lance un appel à projets national pour soutenir « l'action culturelle au service de la maîtrise du français », doté d'un budget d'un million d'euros. Cet appel à projets national s'inscrit en complément des actions relatives à la pratique de la langue française qui peuvent être développées pour les publics scolaires, hors temps scolaire, dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle.

L'appel à projets national a pour double objectif :

- d'une part, au niveau national, d'outiller les acteurs du monde de la culture et du champ social ;
- d'autre part, au niveau local, de développer l'action des associations et organismes culturels en direction des personnes en insécurité linguistique.

1. LES OBJECTIFS

Deux types de projets peuvent être retenus dans le cadre de cet appel à projets selon qu'ils répondent à l'un ou l'autre des deux objectifs poursuivis, les structures éligibles pouvant proposer un projet répondant à un seul objectif ou aux deux à la fois.

Les publics prioritaires visés par cet appel à projets national sont :

- les publics scolaires en insécurité linguistique lorsque le projet vise à amplifier des actions d'éducation artistique et culturelle conduites hors temps scolaire pour favoriser la maîtrise du français ;
- les 16-25 ans sans qualification et sans emploi ;
- les personnes détenues, adultes ou mineurs, ainsi que les mineurs sous main de justice ;
- les étrangers allophones (hors dispositif de formation linguistique dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration) ;
- les personnes en situation d'illettrisme.

Une attention particulière sera portée aux projets concernant les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

Premier objectif

Outiller les réseaux de la culture et du champ social œuvrant dans le domaine de l'appropriation du français pour les groupes-cibles de personnes mentionnés précédemment.

Second objectif

Inciter les associations et organismes culturels à développer une action pérenne en faveur de la pratique et la maîtrise du français pour les groupes de personnes cités, notamment dans les domaines suivants :

- lecture publique, conte ;
- ateliers d'écriture ;
- arts de la parole (slam, concours d'éloquence, matchs d'improvisation...) ;
- parole publique et citoyenne ;
- patrimoines (musées des Beaux-Arts, musées de société, monuments nationaux...) ;
- spectacle vivant (théâtre, cirque, chanson et musique populaire...) ;
- cinéma, médias et pratiques numériques (écriture numérique, blogues, jeux sérieux) ;
- archives.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

Les structures éligibles

- les associations et organismes culturels, qu'ils relèvent de l'État ou des collectivités territoriales, dès lors qu'ils s'associent à des structures de proximité ;
- les associations et organismes œuvrant dans le champ de la formation au français langue étrangère, la lutte contre l'illettrisme, l'action socio-culturelle (éducation populaire, associations de solidarité notamment).

Les critères de sélection

Pour le premier objectif, les projets d’outillage des réseaux de la culture et du champ social œuvrant à l’appropriation du français devront :

- répondre à un besoin non couvert ;
- proposer un ou des outils de formation des encadrants des réseaux concernés, y compris des outils directement utilisables auprès des groupes cibles (recueils de bonnes pratiques, kits de formation, outils en ligne...) ;
- développer des formes de médiation adaptées aux groupes-cibles en insécurité linguistique ;
- permettre aux intervenants (artistes, médiateurs, éducateurs ...) de diagnostiquer les difficultés linguistiques des personnes accueillies ;
- préciser les objectifs artistiques/culturels et langagiers, les contenus développés, les compétences mobilisées, le choix des intervenants et des méthodes ;
- proposer une expérimentation du ou des outils et en évaluer les résultats ;
- élaborer des scénarios de diffusion et d’appropriation du ou des outils par les réseaux concernés en favorisant la mise en réseau de partenaires ;
- revêtir un caractère innovant tant au plan technologique (outils numériques) que méthodologique ;
- recourir à l’expertise de chercheurs ;
- être transférables dans des contextes voisins à d’autres réseaux ;
- se dérouler sur **une période allant de six mois à un an**, de la phase de démarrage du projet à la phase d’évaluation faisant suite à l’expérimentation du ou des outils de formation proposés.

Une attention particulière sera apportée à des projets d’outillage à l’intention des encadrants de jeunes accueillis dans le cadre du service civique.

Pour le second objectif, les projets de terrain à dimension locale mettant les dispositifs d’action culturelle au service de la pratique et de la maîtrise du français devront :

- s’appuyer sur une expertise avérée dans l’accompagnement et la médiation culturelle ou l’accompagnement des groupes-cibles en insécurité linguistique ;
- proposer des formes de médiation adaptées à ces groupes-cibles ;
- concerner un ou plusieurs domaines mentionnés au point 1 ;
- *toucher au minimum 25 personnes* faisant partie de ces groupes-cibles ;
- permettre aux intervenants (artistes, médiateurs, éducateurs ...) de diagnostiquer les difficultés linguistiques des personnes accueillies ;
- préciser les objectifs artistiques/culturels et langagiers, les contenus développés, les compétences mobilisées, le choix des intervenants et des méthodes.

- associer des partenaires publics (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, organismes publics) ou privés, dès lors qu'ils interviennent dans le domaine de l'action culturelle ou de la maîtrise du français ;
- être adaptés aux réalités du territoire concerné ;
- se dérouler sur *une durée maximale de six mois*, du démarrage du projet à son évaluation finale.

On privilégiera des projets nouveaux sans pour autant écarter le développement de projets innovants en cours.

La faisabilité des deux types de projets devra être démontrée ainsi que la capacité de la structure à co-construire des actions en mobilisant des partenaires.

Financement et calendrier

Le soutien du ministère de la Culture et de la Communication prendra la forme d'une subvention qui ne pourra excéder 60 % du montant total du projet présenté.

Le projet retenu devra être lancé au cours de l'année 2015 et être achevé au plus tard le 30 juin 2016. Il donnera lieu à un bilan intermédiaire au 31 décembre 2015 et un bilan final au 1^{er} juillet 2016.

3. LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL À PROJETS NATIONAL

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) assure la coordination d'ensemble de l'appel à projets national ainsi que de sa restitution, en concertation avec le secrétariat général (service de la coordination de la politique culturelle et de l'innovation) et en lien avec les directions générales du ministère, ainsi que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Procédure

Étape 1 : La diffusion de l'appel à projets s'opère au travers des outils de diffusion du ministère de la Culture et de la Communication : site internet de l'administration centrale, sites internet des directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Il comprend la présentation de l'appel à projets et le formulaire de candidature.

Étape 2 : Les porteurs de projet envoient le formulaire de candidature dûment rempli accompagné des pièces complémentaires à fournir, par courriel, à la DGLFLF (aaplanguefrancaise@culture.gouv.fr).

Étape 3 : La DGLFLF transmet aux DRAC les projets locaux proposés sur leur territoire d'intervention. Les DRAC instruisent les projets en s'entourant de tous les moyens d'expertise qu'elles jugent nécessaires et transmettent à la DGLFLF un avis circonstancié sur la pertinence des projets au regard des objectifs et critères de l'appel à projets. L'envoi se fait par la voie électronique à l'adresse suivante : aaplanguefrancaise@culture.gouv.fr

Étape 4 : Un comité de sélection examine les dossiers en s'assurant du respect des critères et de l'équité territoriale. Ce comité est constitué de représentants :

- de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France ;
- du secrétariat général (service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation) ;
- des directions générales du ministère, ainsi que du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), en tant que de besoin ;
- de directions régionales des affaires culturelles (notamment parmi les conseillers livre, lecture et langue française, action et médiation culturelle) ;
- ainsi que de personnalités qualifiées issues notamment des milieux de la recherche.

Il associe les représentants de départements ministériels définissant et mettant en œuvre les politiques publiques de maîtrise du français, tels que :

- le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Direction générale de l'enseignement scolaire) ;
- le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Commissariat général à l'égalité des territoires, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) ;
- le ministère de l'Intérieur (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité) ;
- le ministère de la Justice (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse et Direction de l'administration pénitentiaire).

Étape 5 : Les décisions du comité de sélection relatives aux projets structurants sont communiquées par la DGLFLF aux porteurs de projet eux-mêmes. Les décisions du comité de sélection relatives aux projets locaux sont communiquées aux DRAC qui reçoivent par délégation les crédits en cours de gestion. Les DRAC sollicitent alors les porteurs de projets locaux retenus afin qu'ils fournissent le dossier de demande de subvention réglementaire permettant son versement. Ils s'engagent à apposer sur tous les supports de communication le logo du ministère de la Culture et de la Communication.

Étape 6 : L'évaluation nationale de l'appel à projets est confiée à la DGLFLF, en concertation avec le secrétariat général (service de la coordination de la politique culturelle et de l'innovation) et en lien avec les directions générales du ministère, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), ainsi que les représentants des DRAC associés au comité de sélection. On recourra pour ce faire aux moyens d'expertise adéquats.

Calendrier

- Diffusion de l'appel à projets : 1^{er} juin 2015
- Clôture de l'appel à projets : 20 juillet 2015
- Instruction des projets d'outillage des réseaux par la DGLFLF : 20 juillet – 31 août 2015
- Instruction des projets locaux par les DRAC : 20 juillet – 31 août 2015
- Réunions du comité de sélection : 1^{er} septembre - 15 septembre 2015
- Annonce des résultats et délégation des crédits aux DRAC : 18 septembre 2015

4. LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DE L'APPEL À PROJETS NATIONAL

Le comité de sélection est réuni début 2016 pour prendre connaissance et valider le bilan intermédiaire des projets retenus.

Il est réuni avant l'été 2016 pour prendre connaissance et valider le bilan final des projets retenus, de même que l'évaluation de l'appel à projets.

Annexe 2

Appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français »

Composition du comité de sélection réuni les 4, 11 et 18 septembre 2015

Ministère de la Culture et de la Communication

- **Loïc Depecker**, délégué général à la langue française et aux langues de France, président du comité de sélection
- **Jacqueline Eidelman**, chef du département de la politique des publics à la direction générale des patrimoines
- **Fabien Plazannet**, chef du département des bibliothèques au service du livre et de la lecture, direction générale des médias et des industries culturelles
- **Thierry Claerr**, chef du bureau de la lecture publique au service du livre et de la lecture, direction générale des médias et des industries culturelles
- **Élisabeth Daumas**, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation au secrétariat général
- **Jean-Hugues Piettre**, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation au secrétariat général
- **Anne Cochard**, directrice de la création, des territoires et des publics au Centre national du cinéma et de l'image animée
- **André Markiewicz**, conseiller langue française à la DRAC Champagne-Ardenne
- **David-Georges Picard**, conseiller langue française à la DRAC Île-de-France
- **Valérie Travier**, conseillère langue française à la DRAC Languedoc-Roussillon

Départements ministériels impliqués

- **Catherine De Luca**, commissariat général à l'égalité des territoires
- **Sandrine Cordeiro**, chargée de mission au bureau de l'apprentissage linguistique et de la citoyenneté, direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, direction générale des étrangers en France, ministère de l'Intérieur

- **Xavier Pauly**, chargé de mission au bureau de l'apprentissage linguistique et de la citoyenneté, direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, direction générale des étrangers en France, ministère de l'Intérieur
- **Isabelle Bryon**, responsable nationale de l'enseignement à la direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice
- **Sasha Riffard**, directrice des services pénitentiaires d'insertion probation à la direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice
- **Béatrice Fonlupt**, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, ministère de la Justice
- **Caroline Herbaut**, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, ministère de la Justice
- **Jean-François Villesuzanne**, chargé de mission culture et audiovisuel à la direction générale des Outre-mer, ministère des Outre-mer

Personnalités qualifiées

- **Eric Nédélec**, coordonnateur national à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
- **Michel Kneubühler**, consultant

Organisation (DGLFLF)

- **Jean-François Baldi**, délégué général adjoint à la langue française et aux langues de France
- **Claire Extramiana**, chargée de mission auprès du délégué général pour la maîtrise du français et l'action éducative, chargée de la coordination générale de l'appel à projets national
- **Lauriane Simony**, chargée de projet à la DGLFLF
- **Florence Redon**, chef du bureau des affaires générales et financières
- **Stéphanie Guyard**, chef de la mission sensibilisation des publics
- **Catherine Wach**, collaboratrice du Délégué général

Annexe 3

Appel à projets national sur « l'action culturelle au service de la maîtrise du français »

Évaluation qualitative

Lettre de mission

Faisant suite à l'appel à projets intitulé « L'action culturelle au service de la maîtrise du français » mis en place, au printemps 2015, par le ministère de la Culture et de la Communication – MCC (Délégation générale à la langue française et aux langues de France – DGLFLF), une mission d'évaluation qualitative est confiée pour la période de mai à septembre 2016, à Michel Kneubühler, chargé d'enseignement à l'Université Lumière-Lyon 2.

Objectifs

L'étude visera à mesurer l'impact effectif de l'appel à projets à partir d'une liste d'indicateurs établie en concertation avec la DGLFLF. Elle permettra notamment de mettre en évidence les dynamiques territoriales produites par cet appel, de même que les obstacles auxquels il s'est heurté. Des préconisations concrètes seront formulées dans la perspective d'une reconduction de cette action.

Modalités

L'étude s'appuiera sur les avis fournis par les partenaires de l'appel à projets – directions régionales des affaires culturelles (DRAC et DAC), administration centrale du MCC et départements ministériels impliqués –, de même que sur les bilans fournis par les porteurs de projet.

Cette évaluation sera conduite à partir d'un échantillon de projets identifiés en liaison avec les DRAC / DAC, l'administration centrale du MCC, les départements ministériels impliqués et la DGLFLF.

L'échantillon sera composé d'une vingtaine de projets, soit environ 15 % du total des 146 projets retenus. Son élaboration veillera à prendre en compte différents critères :

- projets nationaux et projets régionaux ;
- répartition régionale ;
- type de territoire (grandes agglomérations, villes moyennes, milieu rural) ;
- champ d'intervention des acteurs (action culturelle, éducation populaire, politique de la ville, justice...)

- nature des porteurs de projet (équipements publics, associations...);
- publics visés (scolaires, jeunes, personnes détenues, jeunes sous main de justice...);
- expressions artistiques et culturelles mobilisées (lecture et écriture, arts de la parole, théâtre, cinéma et audiovisuel, patrimoine...);
- ampleur du projet et des budgets mobilisés.

Chaque projet retenu dans l'échantillon fera l'objet d'une analyse du dossier remis à la DGLFLF en juillet 2015, complétée par un échange avec le porteur du projet (courrier électronique, entretien téléphonique, voire rencontre physique) mené à partir d'un ensemble de questions préalablement défini en concertation avec la DGLFLF :

- identification du porteur de projet ;
- champ(s) d'intervention privilégié(s) et public(s) prioritairement ciblé(s) ;
- implication préalable dans le champ de l'action culturelle et/ou de la langue française ;
- genèse et déroulement du projet ;
- identification des partenaires (professionnels, médias, financeurs...);
- soutiens reçus de la part des collectivités territoriales et administrations déconcentrées de l'État ;
- identification des difficultés rencontrées et des solutions envisagées pour les surmonter ou les contourner ;
- premiers éléments de bilan, voire première évaluation qualitative ;
- possibilité(s) éventuelle(s) de modélisation ;
- préconisations en vue d'un possible renouvellement de l'appel à projets...

Restitution

Cette évaluation qualitative donnera lieu à un rapport remis, à la date du 15 septembre 2016, au délégué général à la langue française et aux langues de France. Elle fera l'objet d'une présentation lors du bilan final de l'appel à projets qui aura lieu fin septembre.

D'avril à septembre, des échanges mensuels sont prévus avec la DGLFLF afin d'assurer le suivi de la mission.

La mission fait partie intégrante du programme de travail dont le calendrier est indiqué en annexe.

[...]

Calendrier prévisionnel pour la période d'avril à décembre 2016

(annexe)

- avril : réunion du comité de suivi ; discussion sur la reconduction de l'appel à projets ;
- avril-mai : constitution, en liaison avec les partenaires (DRAC et DAC, administration centrale du MCC et départements ministériels impliqués), de l'échantillon ; analyse des dossiers remis à l'été 2015 par les porteurs des projets retenus au sein de l'échantillon ; élaboration du guide d'entretien ;
- mai : information des conseillers pour la langue française et les langues de France ;
- mi-mai à mi-juillet : entretiens (électroniques, téléphoniques ou physiques) avec les porteurs des projets retenus au sein de l'échantillon ;
- juin-juillet : réception des bilans de l'ensemble des projets et analyse (envoi des fiches de bilan aux DRAC et DAC le 1^{er} juin pour un retour le 15 juillet ; analyse des bilans du 15 au 30 juillet) ;
- juin-septembre : analyse des projets retenus au sein de l'échantillon à partir des bilans reçus et des entretiens menés ; rédaction du rapport sur l'évaluation qualitative (NB : fin des projets locaux et de certains projets nationaux en juin, fin des autres projets nationaux en septembre) ;
- 15 septembre : remise du rapport sur l'évaluation qualitative au délégué général ;
- fin septembre : réunion du comité de suivi pour le bilan final de l'appel à projets et mise en ligne des réalisations les plus intéressantes ;
- dernier trimestre : information des directeurs régionaux des affaires culturelles (DRAC et DAC) ;
- décembre : organisation d'une rencontre des porteurs de projet.

Annexe 4

**Appel à projets national MCC-DGLFLF 2015
« L'action culturelle au service de la maîtrise du français »**

Évaluation qualitative

Composition de l'échantillon

[N.B. 1 : les numéros suivis d'un astérisque (*) signalent les « projets nationaux »
N.B. 2 : les noms d'organismes suivis d'un double astérisque (**) signalent
les projets dont les responsables ont été rencontrés en « présentiel »]

EQ 1 – Région : Nouvelle-Aquitaine

52. **Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes**

EQ 2* – Région : Nouvelle-Aquitaine

227. **INSTEP Aquitaine (Institution d'éducation permanente)**

EQ 3 – Région : Auvergne – Rhône-Alpes

262. **Centre ressources illettrisme Auvergne****

EQ 4* – Région : Auvergne – Rhône-Alpes

261. **La Caravane des dix mots****

EQ 5* – Région : Auvergne – Rhône-Alpes

225. **Filigrane****

EQ 6 – Région : Auvergne – Rhône-Alpes

533. **Espace Pandora****

EQ 7 – Région : Auvergne – Rhône-Alpes

394. **Bibliothèques municipales de Vaulx-en-Velin****

EQ 8 – Région : Bourgogne – Franche-Comté

584. **Maison du patrimoine oral de Bourgogne**

EQ 9 – Région : Bretagne

436. **Langues & Communication**

EQ 10 – Région : Centre – Val de Loire

687. **Association La Rêveuse**

EQ 11 – Région : Grand-Est

20. **Le Facteur Théâtre**

EQ 12* – Région : Grand-Est

78. **Initiales**

- EQ 13 – Région : Hauts-de-France
102. **Association Mots et Merveilles****
- EQ 14* – Région : Hauts-de-France
85. **ID6 (International Développement Système)****
- EQ 15 – Région : Hauts-de-France
264. **Médiathèque de Cambrai****
- EQ 16* – Région : Hauts-de-France
550. **Signes de Sens****
- EQ 17 – Région : Île-de-France
631. **Association Étonnant Cinéma****
- EQ 18* – Région : Île-de-France
444. **Association médiations culturelles et expérimentations sociales (AMCES)**
- EQ 19 – Région : Île-de-France
89. **Issue de Secours****
- EQ 20* – Région : Île-de-France
433. **Département du Val-de-Marne****
- EQ 21* – Région : Île-de-France
174. **La Commune-Centre dramatique national****
- EQ 22 – Région : Île-de-France
49. **Musée de Saint-Denis**
- EQ 23 – Région : Occitanie
596. **ECDC (Éduquer Créer Divertir Cultiver)**
- EQ 24 – Région : Normandie
573. **CADA France Terre d'Asile (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile)**
- EQ 25* – Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
565. **Tilt****
- EQ 26 – Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
605. **Centre de ressources illettrisme PACA****
- EQ 27 – Région : Mayotte
77. **Ciné Musafiri**
- EQ 28 – Région : Guyane
180. **Alliance française de Cayenne**
- EQ 29 – Région : Guyane
623. **Alliance française de Cayenne**
- EQ 30* – Région : Bourgogne-Franche-Comté
380. **La Cité du mot-Centre culturel de rencontre**

Annexe 5

Appel à projets national MCC-DGLFLF 2015
« L'action culturelle au service de la maîtrise du français »

Évaluation qualitative

Grille d'entretien

1. Porteur de projet*1.1 Nature**1.2 Champs d'intervention**1.3 Territoires d'intervention**1.4 Publics privilégiés**1.5 Nombre de salariés (et ETP)**Nombre de bénévoles**1.6 Budget annuel**Subventions publiques**Fonds privés**Autofinancement***2. Le projet***2.1 Descriptif sommaire**2.2 S'agit-il d'une expérimentation nouvelle ou d'un projet déjà éprouvé ?**2.3 Quelle a été la genèse de ce projet ? D'où vient l'initiative ?**2.4 À quels enjeux le projet entend-il prioritairement répondre ?**2.5 Et à quels besoins ?**2.6 Quels objectifs prioritaires poursuivez-vous avec ce projet ?**2.7 Pour quels publics prioritaires avez-vous conçu ce projet ?**2.8 Sur quels territoires se développe prioritairement ce projet ?*

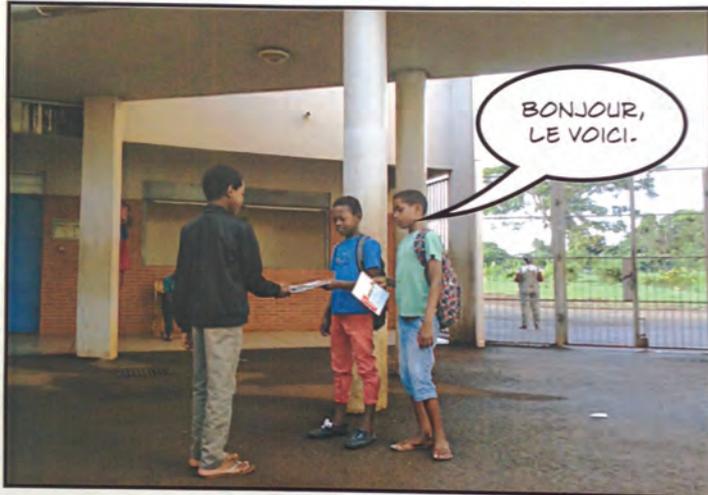
- 2.9 *Quels champs culturels et/ou disciplines artistiques le projet mobilise-t-il ?*
- 2.10 *Selon quel calendrier le projet a-t-il été mené ?*
- 2.11 *Selon quelles modalités (conception, gouvernance, mise en œuvre, restitution, trace...) le projet a-t-il été mené ?*
- 2.12 *Quels ont été les partenaires opérationnels du projet ?*
- 2.13 *Et les partenaires financiers ?*
- 2.14 *Quel est, in fine, le budget du projet ? Quel pourcentage l'aide de la DGLFLF représente-t-elle ?*
- 2.15 *Quel est le mode d'évaluation retenu ?*

3. Évaluation et préconisations

- 3.1 *Le projet aura-t-il, in fine, atteint les objectifs fixés ?*
- 3.2 *Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?*
- 3.3 *Quel impact le projet aura-t-il eu sur l'apprentissage de la langue française ?*
- 3.4 *Le projet pourrait-il donner lieu à modélisation ?*
- 3.5 *Le projet connaîtra-t-il des suites ? Si oui, lesquelles ?*
- 3.6 *Quelles réflexions vous inspire la temporalité imposée par l'appel à projets ?*
- 3.7 *Quelles réflexions vous inspire le principe même de l'appel à projets ? Quels avantages et inconvénients trouvez-vous à ce type de procédure ?*
- 3.8 *Quelles autres procédures pourraient-elles être envisagées ?*
- 3.9 *La DGLFLF prévoit de mettre en ligne, à l'automne 2016, certaines des productions issues de l'appel à projets. Quelle pourrait être, à cet égard, la contribution de votre organisme ?*
- 3.10 *La DGLFLF prévoit également d'organiser, le lundi 12 décembre prochain, une rencontre sur le thème de l'appel à projets. A priori, souhaitez-vous y participer ?*
- 3.11 *S'agissant du programme de cette rencontre, quelle(s) suggestion(s) pourriez-vous faire aux organisateurs ?*
- 3.12 *Toujours à propos de cette rencontre, y aurait-il une production de votre organisme, liée à l'appel à projets, que (sous une forme ou une autre) vous souhaiteriez présenter aux participants ?*
- 3.13 *Enfin, à quelle question non posée souhaiteriez-vous répondre ?*

MAHABA

COMME CHAQUE MATIN À L'ENTRÉE DU COLLÈGE...



Ciné-Musafiri (Mayotte).
Roman-photo réalisé par des collégiens.

Table des matières

Page

Remerciements	3
Avant-propos	5
Sommaire	7
Pour commencer	9

SECTION 1 – CADRE ET MÉTHODOLOGIE

1. Cadre général	13-18
<i>1.1 Répartition régionale des projets déposés et retenus (ensemble des projets)</i>	13
<i>1.2 Répartition régionale des projets nationaux déposés et retenus</i>	15
<i>1.3 Répartition régionale des projets locaux ou régionaux déposés et retenus</i>	16
<i>1.4 Répartition des projets par catégorie d'intervention de l'État (ensemble des projets retenus)</i>	17
<i>1.5 Répartition des projets par catégorie de public (ensemble des projets retenus)</i>	17
<i>1.6 Répartition des projets selon le champ culturel (ensemble des projets retenus)</i>	18
2. Évaluation qualitative : un échantillon de trente projets	18-24
<i>2.1 Répartition régionale</i>	18
<i>2.2 Répartition entre projets nationaux et projets locaux ou régionaux</i>	20
<i>2.3 Répartition selon la nature de l'organisme porteur du projet</i>	20
<i>2.4 Répartition selon le montant du budget global annuel de l'organisme porteur du projet</i>	21
<i>2.5 Répartition selon le nombre d'« équivalents temps plein » au sein de l'organisme porteur du projet</i>	21
<i>2.6 Répartition selon le territoire d'intervention de l'organisme porteur du projet</i>	22
<i>2.7 Répartition selon le champ d'intervention de l'organisme porteur du projet</i>	22

SECTION 2 – PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES FICHES-BILAN ET DES ENTRETIENS

1. Les projets	25-26
<i>1.1 Expérimentation nouvelle ou reconduction</i>	25
<i>1.2 Rôle de l'appel à projets dans le lancement de l'action</i>	25
<i>1.3 Respect du calendrier fixé</i>	25
<i>1.4 Dispositif d'évaluation</i>	25
2. Les budgets	26-27
<i>2.1 Part des subventions de l'appel à projets dans le budget total des actions conduites</i>	26
<i>2.2 Coefficient multiplicateur</i>	27
3. Les partenariats	27
<i>3.1 Une forte présence de partenariats opérationnels nouveaux</i>	27
<i>3.2 Un partenariat financier très fréquemment trouvé au niveau local ou régional</i>	27
<i>3.3 Effet de levier pour la construction de partenariats</i>	27
<i>3.4 Les médiathèques, partenaires privilégiés</i>	27
4 La réalisation des objectifs	28-37
<i>4.1 Des objectifs largement atteints</i>	28
<i>4.2 Des bénéficiaires de nature diverse</i>	28
<i>4.3 De la maîtrise de la langue au « pouvoir d'agir, de l'utilitaire à l'imaginaire »</i>	29
<i>4.4 De quelques conditions nécessaires à la réalisation des objectifs</i>	30
<i>4.5 Créer, restituer, garder trace</i>	30
<i>4.6 Les difficultés rencontrées</i>	31-32
<i>4.7 Suites éventuelles et possible modélisation</i>	33
<i>4.8 À propos du principe même de l'appel à projets et de sa temporalité</i>	33-34
<i>4.9 La clôture de l'appel à projets 2015 et la rencontre du 12 décembre 2016</i>	35
<i>4.10 Observations diverses nées de la question ouverte</i>	36

SECTION 3 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ANALYSE

1. Du côté des participants	39-46
1.1 <i>Effets sur le plan linguistique</i>	36-41
1.2 <i>Effets sur le plan culturel</i>	41-43
1.3 <i>Effets sur le plan social</i>	43-44
1.4 <i>Effets sur le plan personnel</i>	44-46
2. Du côté des opérateurs	46-51
2.1 <i>L'approche transversale</i>	46-47
2.2 <i>La question du temps</i>	47-49
2.3 <i>Outils, rencontres, formations et réseaux</i>	49-51
3. Du côté des collectivités publiques	51-61
3.1 <i>Édicter la norme</i>	52-53
3.2 <i>Gérer</i>	53-54
3.3 <i>Redistribuer</i>	55-56
3.4 <i>Animer</i>	56-58

SECTION 4 – PRÉCONISATIONS ET PISTES DE TRAVAIL

1. Au niveau national	63-65
1.1 <i>Inciter</i>	63-65
1.2 <i>Pérenniser et structurer</i>	64
1.3 <i>Accompagner</i>	64
1.4 <i>Communiquer</i>	65
2. Au niveau local ou régional	65-66
2.1 <i>Encourager</i>	65
2.2 <i>Animer et coordonner</i>	65-66
2.3 <i>Sécuriser</i>	66
2.4 <i>Valoriser</i>	66

Annexes

<i>1. L'appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français » (juin 2015)</i>	69-74
<i>2. Composition du comité de sélection (état au 25 août 2015)</i>	75-76
<i>3. Évaluation qualitative : lettre de mission</i>	77-79
<i>4. Évaluation qualitative : composition de l'échantillon</i>	80-81
<i>5. Évaluation qualitative : grille d'entretien</i>	82-83

Table des tableaux

Tableau 1 – Répartition régionale des projets retenus et des crédits alloués (ensemble des projets)	12
Tableau 2 – Répartition régionale des projets retenus et des crédits alloués selon la catégorie de projets (ensemble des projets)	14
Tableau 3 – Répartition des projets retenus selon le montant de la subvention attribuée	16
Tableau 4 – Répartition des projets retenus selon le domaine d'intervention de l'État (ensemble des projets retenus)	17
Tableau 5 – Répartition des projets retenus selon la catégorie de public (ensemble des projets retenus)	17
Tableau 6 – Répartition des projets retenus selon le champ culturel (ensemble des projets retenus)	18
Tableau 7 – Données générales (ensemble des projets et échantillon de l'étude)	18
Tableau 8 – Échantillon de l'étude : répartition régionale	19
Tableau 9 – Échantillon de l'étude : répartition selon la nature de l'organisme porteur du projet	20
Tableau 10 – Échantillon de l'étude : répartition selon le montant du budget global de l'organisme porteur du projet	21
Tableau 11 – Échantillon de l'étude : répartition selon le nombre d'ETP au sein de l'organisme porteur du projet	21
Tableau 12 – Échantillon de l'étude : répartition selon le territoire d'intervention privilégié de l'organisme porteur du projet	23
Tableau 13 – Part des subventions de l'appel à projets dans le budget total des actions conduites et coefficient multiplicateur	26

